



# Politique de la ville et cohésion sociale dans l'agglomération lyonnaise



CONTRIBUTION  
à UNE HISTOIRE  
novembre 2010



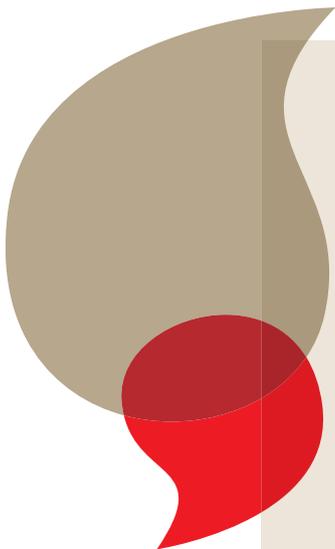
---

*\*Cette synthèse prend appui sur de multiples travaux : citons en particulier ceux, pionniers, de Bruno Voisin de l'Agence d'urbanisme de Lyon sur l'histoire de la politique de la ville dans l'agglomération lyonnaise, et ceux réalisés par le réseau de veille de la direction prospective et dialogue public du Grand Lyon : Catherine Panassier sur l'histoire et la territorialisation de la politique de la ville en particulier, mais aussi Pierre-Alain Four sur le lien entre culture et politique de la ville, Catherine Foret sur l'espace public, etc. De multiples articles, ouvrages, travaux universitaires et études ont été consultés. Mais, contrairement au 5 documents qui ont accompagné les 5 débats retrospectifs organisés par le Grand Lyon en 2009-2010, celui-ci n'est pas appuyé sur une importante recherche d'archives.*

# Politique de la ville et cohésion sociale dans l'agglomération lyonnaise

L'agglomération lyonnaise se renforce, après la Seconde Guerre Mondiale, en produisant de la ségrégation sociale. Ce sont surtout les communes périphériques qui accueillent les populations ouvrières et immigrées, et quand on « rénove » le centre de Lyon, les ménages populaires sont chassés vers la périphérie. Ce phénomène s'amplifie dans les années 70, conduisant, dans un contexte nouveau (chocs pétroliers et montée du chômage, choix d'une partie des classes moyennes de quitter les grands ensembles pour accéder à la maison individuelle, passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement, discriminations...) aux émeutes urbaines du début des années 80. Un enjeu central devient alors celui de réduire ces fractures.

A travers ce qui sera appelé « politique de la ville » à la fin des années 80, de multiples enjeux se croisent, d'urbanisme, de peuplement, de mixité sociale, de transports, de diversité, d'égalité, de sécurité, de participation citoyenne, d'immigration, de rapports entre centre et périphérie, culture populaire et culture savante... Cette synthèse tente de rassembler les éléments de cette histoire dans l'agglomération lyonnaise\*.



## Sommaire

<b>Années 60</b>	Face au boom démographique, une ségrégation insidieuse	p. 5
<b>Années 70</b>	La condition des ZUP se transforme : premières crises à la fin de la décennie	p. 15
<b>Années 80</b>	Emeutes urbaines et mise en place de la politique de la ville	p. 23
<b>Années 90</b>	Le Grand Lyon et L'Etat à la manœuvre dans les quartiers sensibles	p. 37
<b>Années 2000</b>	Mixité des quartiers et mixité de l'agglomération ?	p. 51



Rénovation urbaine



ZUP des Minguettes

## Face au boom démographique, une ségrégation insidieuse



La crise structurelle de logements est, en France comme dans l'agglomération lyonnaise un enjeu politique, social et économique crucial dans les années 50 et 60, dans un contexte de boom démographique. La création des ZUP, Zone à Urbaniser en Priorité proposée par le ministère de la Construction apparaît comme un élément important de la solution. Les nouveaux immeubles sont l'image même d'une modernité heureuse pour de nombreux habitants. Pour autant, on voit se dessiner à travers la dynamique d'urbanisation une agglomération ségréguée, avec des périphéries ouvrières et immigrées. Les travailleurs immigrés sont logés ou relogés dans la banlieue industrielle de Lyon, à Villeurbanne, dans les communes de Saint-Fons, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux où émergent de véritables enclaves immigrées. Un rapport publié en 1970 (rapport Barthez) en appelle déjà à « limiter la ségrégation Est-Ouest » de l'agglomération...

### Boom démographique et urbain : l'agglomération croît à partir de sa périphérie

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale où plus de 500 000 logements ont été détruits, la France connaît une crise du logement. La situation s'aggrave à la fin des années 50 et au début des années 60 avec la forte évolution démographique des villes liée à l'exode rural, au baby-boom et à la décolonisation qui conduit au rapatriement de nombreux Français et l'arrivée des tra-

vailleurs immigrés (on peut y ajouter la réhabilitation des centres villes, vétustes).

En fait, la population de la ville de Lyon décroît de plus de 100 000 habitants (de 570 600 habitants en 1936 à 466 400 en 1954) du milieu des années 30 au milieu des années 50. Cette perte n'est rattrapée que pour moitié en 1968 (524 600). En revanche, le reste de

l'agglomération voit sa population augmenter très vite. En la considérant au sens de l'actuelle Communauté urbaine (moins Givors et Grigny), **l'agglomération gagne 300 000 habitants entre 1954 et 1968, passant**

**de 750 000 à 1 049 000 habitants.** Après 1970, la croissance sera modérée et se fera au-delà du périmètre de la Communauté urbaine.

## Population de l'agglomération et de l'aire urbaine de Lyon, 1954-99

Source : Programme Local de l'Habitat, diagnostic, Grand Lyon - <http://www.grandlyon.com>

	1954	1962	1968	1975	1999
Agglomération (sens CUL)	749 989	922 582	1 048 885	1 119 013	1 168 000
Aire urbaine de Lyon	932 016	1 124 456	1 274 865	1 396 275	1 648 216

Le solde naturel ne représente qu'un tiers de cet accroissement, le reste est lié aux flux migratoires. Entre 1954 et 1968, **l'agglomération accueille**

**180 000 migrants, dont 32 % étrangers et 28 % poussés par l'exode rural.**

## Prévisions de population pour l'an 2000, dans le rapport Barthez 1970

Source : « Le développement de la Communauté urbaine de Lyon », J.-C. Barthez, Lyon St-Etienne OREAM, 1970

	Prévisions pour l'an 2000	Réalité (recensement 1999)
Agglomération de Lyon	1 800 000	1 217 000
Isle d'Abeau (ville nouvelle)	180 000	12 000
Meximieux (ville nouvelle)	330 000	6 800
Autres villes proches	230 000	*
Reste de la région lyonnaise	180 000	*
<b>Total</b>	<b>2 720 000</b>	<b>*</b>

\* Donnés non pertinentes en l'absence de connaissance des indicateurs retenus

Selon les données de l'Organisation d'Études d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (OREAM), l'agglomération étendue dépassera les 2,7 millions d'habitants en l'an 2000 !

Ces prévisions se sont révélées largement surestimées, en particulier pour les villes nouvelles (qui devaient servir à maîtriser l'accroissement démographique de l'agglomération lyonnaise en créant des pôles de fixation), mais aussi pour les communes périphériques de Lyon. Ainsi, il était prévu que la population de Vaulx-en-Velin passe de 20 700 à 60 000 habitants de 1968 à 1985, soit une hausse de 200 % ! En réalité, avec la ZUP de Vaulx-en-Velin construite à partir de 1970 (8300 logements), la population s'accroîtra « seulement » de 85 % entre 1968 et 1975, pour se contracter ensuite. On n'imaginait pas alors la crise des banlieues.

Dans les années 60, cette explosion démographique a pour corollaire la construction de grands ensembles et la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles. Eradiquer taudis et bidonvilles est une préoccupation

constante du maire de Lyon **Louis Pradel**, comme l'attestent ses discours et les réalisations qu'il promeut. En 1969, il existe encore des bidonvilles à Lyon (Solaize et Saint-Priest) et Saint-Etienne. Ils seront détruits au début des années 70, et leurs habitants relogés.



(voir l'enquête sur les bidonvilles dans la région Rhône Alpes, Rhône Alpes actualités ORTF - 25/11/1969 <http://www.ina.fr/>.)

## Évolution du nombre de résidences principales entre 1962 et 1968

Source : Rapport Barthez 1970

Communes	Nbre de logements construits	% d'augmentation	% d'augmentation de la population
Vénissieux	4 716	+ 57	+ 64
Meyzieu	1 319	+ 110	+ 123
St-Priest	2 418	+ 77	+ 91
Ste Foy	1 901	+ 77	+ 73

L'essor démographique se concentre dans les communes de la première et deuxième couronne Est, qui connaissent un taux de croissance de l'ordre de 10 % l'an. A Bron, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Caluire, Meyzieu, Corbas, Rillieux, Crépieux, Sainte-Foy-les-Lyon et dans les arrondissements lyonnais du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, la population et le nombre de logements doublent ou plus dans les années 60.

Souvent, une ZUP en est à l'origine : à Rillieux et Crépieux, 2940 logements sont construits entre 1962-68 ; dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est la ZUP de la Duchère, et dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, Ménival ; à Vénissieux, 4000 logements sont terminés en 1968 dans la ZUP des Minguettes ; à Bron, c'est la ZUP de Bron-Parilly.

## Des ZUP pour résorber la crise du logement

Dans ce contexte de crise du logement particulièrement tendue, la création des ZUP, Zones à Urbaniser en Priorité, proposées par le ministère de la Construction, apparaît en effet comme une solution à la hauteur des besoins. Les ZUP sont destinées à permettre la création *ex-nihilo* de quartiers nouveaux, avec leurs logements, mais également leurs commerces et leurs équipements.

En 1958 **Louis Pradel** annonce la création d'un ensemble de 5500 logements à La Duchère. En 1960, la construction débute à partir d'un plan d'ensemble conçu par les architectes **François-Régis Cottin** et **Franck Grimal**. La Duchère accueille ses premiers habitants en 1963. Le quartier du Château est construit en premier, suivi par la construction d'un alignement de trois immeubles de 330 logements selon la méthode du « chemin de grue ». Les quatre sous-quartiers de la Duchère abritent chacun au moins un groupe scolaire, un équipement socioculturel, un lieu de culte, et un centre commercial. Le quartier est entouré d'espaces verts et abrite le lycée le plus grand de la région Rhône-Alpes, et un complexe sportif composé d'une piscine, d'un stade de football, d'une piste d'athlétisme et de terrains de tennis.

La Duchère accueille des familles de Vaise dont

beaucoup étaient logées dans de mauvaises conditions, des familles en demande de logements après les démolitions de la guerre et des familles rapatriées d'Algérie.

Entre 1965 et 1975, au total 195 ZUP seront construites en France représentant 2,2 millions de logements pour l'essentiel de type HLM. A côté des ZUP, sans en avoir le statut mais pour répondre à la crise du logement, de grands quartiers d'habitat social vont également voir le jour.



La Duchère en construction

Les communes des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes qui ont des terrains libres sont submergées par de nouvelles constructions. Dans l'est de l'agglomération, on assiste à l'apparition de véritables villes nouvelles. Le problème de l'étalement urbain, qui fait apparaître de l'habitat et des zones d'activités dans des zones peu équipées et mal desservies est considéré comme préoccupant dès les années 60.

La couronne lyonnaise est en pleine transformation. Mais le centre aussi se métamorphose à mesure qu'il déborde de la Presqu'île et occupe la rive gauche. Les immeubles insalubres du centre, où logent une population à très bas revenus, avec nombre d'étrangers, sont

détruits et remplacés par des bureaux ou appartements de standing, dans la zone qui s'étend de Perrache aux Brotteaux. Les opérations de rénovation lancées à la fin des années 60 transforment les rues Montgolfier, le quartier Vauban-Garibaldi, Moncey-Nord. Bon nombre d'usines quittent le 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> arrondissements et Villeurbanne pour aller plus à l'est.

Comme au 19<sup>e</sup> siècle, le centre de Lyon est réorganisé et étendu, avec la transformation des 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements.

Ce mouvement renforce l'aspect résidentiel de l'Ouest lyonnais, qui, avec le nord de l'agglomération, sont les zones les plus valorisées.

## L'essor phénoménal de Vénissieux

En 1953, une statistique établie à la demande de la préfecture, indique que les 524 Algériens résidant sur la commune (dont 16 femmes et 59 enfants) sont hébergés dans des garnis, dans des pièces pourvues de paillasses et dans des locaux impropres à l'habitation (caves, greniers, baraques en bois ou vieux wagons...), souvent surpeuplés.

Pour résoudre ce problème du logement des travailleurs étrangers, la ville de Vénissieux construit en 1953 des premiers immeubles à loyer réduit puis crée en 1960, la Société anonyme de construction (SACOVIV).

Plus globalement, la commune est confrontée à un véritable boom démographique. La population a doublé entre 1946 et 1960 (elle atteint alors 30 000 habitants) et une grande partie d'entre elle vit encore dans des maisons vétustes, des taudis, des baraquements et des bidonvilles. C'est dans ce contexte de crise du logement que le projet de la ZUP émerge. Avec la construction des Minguettes, prévue pour accueillir 40 000 habitants, Vénissieux s'apprête à loger les mal logés de sa commune et à plus que doubler sa population.

Les usines s'étant implantées en priorité à proximité des voies de circulation, le plateau des Minguettes était encore, au années 1960, une vaste zone agricole où l'on cultivait des fruits et des céréales. Pour les services du ministère de la Construction, ce plateau est idéal pour accueillir un grand projet d'habitations.

Le 18 septembre 1959, le Conseil municipal adopte le projet de convention passé avec la SERL (Société d'Équipement de la Région Lyonnaise) pour réaliser les études préalables, les opérations foncières et les infrastructures de la ZUP. Si l'État est omnipotent (il décide de la création des ZUP, délimite leur périmètre avec de grands urbanistes, confie leur réalisation à des sociétés comme la SERL...) il demande leur avis aux communes concernées. A Vénissieux on est pour la ZUP. Les élus veulent que leur commune se renforce pour consolider sa position de troisième commune du Rhône en population après Villeurbanne.

L'État s'engage à réaliser les équipements, alors que la commune garantit les emprunts contractés par la

### «Un secteur admirablement bien situé»

*Extrait de l'intervention du maire, Louis Dupic lors du Conseil municipal de Vénissieux du 18 septembre 1959*

«Les services du ministère de la Construction ont pensé qu'il convenait de créer sur certains points du territoire, des quartiers homogènes pourvus de toutes les installations nécessaires à la vie collective. Il s'agit de zone à

urbaniser par priorité, faisant l'objet du décret numéro 58 du 31 décembre 1958. (...) La zone située au sud-ouest de la commune, engloberait le quartier de Montchaud, du Cluzel, du Couloud et de la Glunière... Le secteur

choisi est admirablement bien situé sur un plateau, à proximité des lieux de travail, dans une zone relativement facile à équiper. Ce sont les services de la Construction qui ont sélectionné le site.»

SERL pour réaliser l'opération. En 1962, **Louis Dupic**, usé par ses années de résistance et de déportation, démissionne et **Marcel Houël**, ancien conseiller municipal de Villeurbanne est élu maire à l'âge de 41 ans. Il va s'investir pleinement dans ce projet qui représente pour lui bien plus qu'un projet de construction. Enfant,

il avait vu se construire les Gratte Ciel de Villeurbanne destinés à loger les ouvriers, et il rêvait de reproduire un tel projet à Vénissieux.

## En 1963, sur les 220 hectares des Minguettes, s'ouvre un immense chantier

### «Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux, troisième ville de l'agglomération lyonnaise»

(Extrait) Bruno Voisin - Agence d'urbanisme de Lyon - octobre 2005

Une équipe d'architectes et d'urbanistes est désignée pour sa réalisation ; à sa tête, un architecte grand prix de Rome, Eugène Baudoin, directeur de l'école d'architecture de Genève, appuyé sur une équipe lyonnaise composée de Franck Grimal et de René Bornarel.

Sur ce plateau agricole de 220 hectares, battu par les vents, l'équipe de concepteurs dessine un plan-masse moderne accompagnant la géographie du site : au centre du Plateau, des immeubles en barre forment une ville dense ; en périphérie, sur les pentes, une soixan-

taine de tours forment un jeu d'orgues que les autorités admirent depuis l'hélicoptère qui les emmène sur le site.

C'est l'époque de la construction de masse et les promoteurs retiennent des procédés de préfabrication lourde de panneaux industriels. Dix ans plus tard, les tours, les barres et les pavillons ainsi construits offrent 9200 logements, dont 7500 HLM. L'équipement de la ZUP comprend un grand centre commercial en position centrale et trois autres plus petits qui desservent les quartiers périphériques. Des espaces verts, des terrains de sports et des aires de jeux sont aménagés, des écoles sont construites et disposées de telle sorte que les enfants n'aient pas de rue à traverser pour s'y rendre. Avec l'arrivée des premiers habitants aux Minguettes, la population de Vénissieux passe de 29 000 habitants en 1962 à plus de 47 000 en 1968.



## Centre et ouest de l'agglomération pour les cadres, périphéries à dominante ouvrière

Plusieurs études se penchent sur la composition sociologique de la population de l'agglomération lyonnaise dans les années 60. Il ressort, en très bref, que plus on va en périphérie, plus il y a de jeunes et d'ouvriers. En matière de répartition selon les catégories socioprofessionnelles, Lyon est assez proche de Grenoble, toutes deux ayant une part d'ouvriers (51 %) plus faible qu'à Saint-Etienne (57 %). Lyon est plutôt une ville d'employés, de patrons..., avec une dominante de cadres. L'Est est jeune et ouvrier ; le Sud aussi est à dominante ouvrière, mais avec une majorité d'ouvriers

qualifiés ; à l'Ouest, on compte quatre communes de cadres (Champagne, Tassin, Sainte-Foy-les-Lyon, Marcy-L'Étoile), trois communes rurales (Dardilly, Charbonnières, Craponne), les autres sont ouvrières ; au Nord enfin, la population est plutôt jeune et selon les communes ouvrière, rurale (Cailloux sur Fontaines, Montanay, Poleymieux), ou de cadres (Saint-Didier et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or). La dominante des cadres, hormis le centre, est toujours dans des communes de l'Ouest ou du Nord-ouest de l'agglomération.

## Les travailleurs immigrés sont logés en périphérie de Lyon

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, si les immigrants venus d'Europe restent majoritaires à venir dans la région lyonnaise, ceux issus des colonies commencent à affluer en raison de la reprise de l'activité économique. Les secteurs employant une main-d'œuvre importante comme le bâtiment, la métallurgie, les industries hydroélectriques, la chimie sur le Rhône, l'industrie automobile autour de Lyon vont recourir aux travailleurs immigrés. Cette immigration coloniale est essentiellement, jusqu'au début des années 1960, issue d'Algérie et concerne principalement des hommes. En 1955, les immigrés algériens sont à près de 90 % manœuvres ou ouvriers spécialisés. A partir de 1963 et de la signature des accords franco-marocains, l'immigration marocaine émerge. A partir de 1954, un très fort mouvement de rapatriement se produit depuis l'Indochine : cent mille personnes arrivent en France, suivies par un flux continu après 1956.

A Lyon dès 1946, le problème du logement des immigrés est si important qu'une ancienne caserne de la Part-Dieu est aménagée pour accueillir 1 600 travailleurs algériens. Des entreprises fondent des foyers pour les immigrés et, dans le Rhône entre 1948 et 1965, dix associations sont créées dans le but de les accueillir et de gérer les foyers de travailleurs (dont ceux de la Sonacotra). Cependant, ces efforts sont insuffisants devant une situation que même les autorités jugent dramatique. En 1951, les Renseignements Généraux entreprennent une enquête sur les conditions de vie des Nord-Africains et

arrivent à la conclusion qu'ils vivent « comme des miséreux », soulignant une situation particulièrement difficile à Lyon et dans sa banlieue. Les efforts réalisés dans les années 50 et 60 vont contribuer à résoudre ce problème : les maisons-bus de Gerland sont détruites à partir de 1956, de même que le bidonville des Buers en décembre 1960 (ses habitants nord-africains sont relogés à Vaulx-en-Velin) et le centre d'hébergement de la caserne de la Part-Dieu ferme en 1962.

Toutefois, cette politique de réhabilitation urbaine a des côtés négatifs : à la périphérie de Lyon, dans la banlieue industrielle de Villeurbanne, dans les communes de Saint-Fons, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux ont émergé des quartiers immigrés. Un tel phénomène se constate aussi dans les autres villes de la région.

A l'intérieur de ces communautés immigrées, les solidarités familiales et liées au lieu d'origine permettent d'assurer l'arrivée des nouveaux entrants et structurent les sociabilités.

La guerre d'Algérie va contribuer à créer ou renforcer le rejet des Maghrébins en général et des Algériens en particulier\*.



\*Sur cette question, nous nous sommes appuyés en particulier sur un dossier établi par la Bibliothèque municipale de Lyon, « Lyon carrefour des peuples » (dossiers « Point d'actu »).

## Le temps du rêve : détaudifier la ville, accès au confort et à la modernité pour tous

Le logement est une préoccupation centrale dans l'agglomération des années 60. Les grands ensembles sont présentés par leurs promoteurs comme un pas en avant vers la modernité, l'hygiène, le confort : de nombreux ménages accèdent à l'eau chaude, à une salle d'eau, au chauffage central. Les immeubles en forme de barre ou de grandes tours avec ascenseurs offrent des logements modernes, baignés de lumière, aux pièces spacieuses, avec de belles salles de bains, de grandes ouvertures et une vue dégagée.

(voir le reportage INA, Opération de relogement Rhône-Alpes, actualités ORTF 30/06/1962 [www.ina.fr](http://www.ina.fr).)

**Max Moulines**, préfet de la région Rhône-Alpes déclare en 1970 que la vocation sociale du secteur HLM

« permet des réalisations que le secteur privé, avec les critères qui lui sont propres, réserverait aux catégories les plus favorisées de la population »

Office Public d'Habitations à Loyer Modéré du département Rhône, Cinquantième anniversaire 1920-1970, OPHLM, 1970.

Au-delà de la réponse à une demande massive de logements, la construction des ZUP représente pour les élus locaux un véritable rêve. En 1967, le Maire de Vénissieux de l'époque, **Marcel Houël**, titrait l'un de ses articles « Bientôt 100 000 habitants à Vénissieux ». **André Gerin**, le député-maire de Vénissieux qui, en 1963, voit s'ouvrir sur le plateau des Minguettes un immense chantier prévu pour accueillir 40 000 habitants témoigne de cette espérance.

« Bien sûr, c'était un rêve, et un rêve magnifique ! Nous allions construire des logements modernes et confortables pour loger les ouvriers qui habitaient les taudis de la ville ou qui, comme moi, venaient du milieu rural pour y travailler. »

[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)  
propos recueillis le 9 août 2008

Ce confort va de pair avec une vie quotidienne dans les différents espaces publics, dans les nouveaux centres commerciaux plutôt agréables, une vie sociale et militante riche et dense pour de nombreux habitants, un mouvement socioculturel qui prend à contre-pied la politique du Ministère des Affaires culturelles d'**André Malraux**, avec des Centres communaux d'action culturelle, MJC... qui sont l'antithèse des Maisons de la Culture, font une place aux pratiques amateurs ou à des pratiques folkloriques, manuelles..., éloignées du champ de « l'art légitime », intégrant en particulier des dimensions éducatives, de loisirs, de créativité.



Appartement témoin

### Mouvement associatif dans les banlieues : des revendications sur le cadre de vie, les équipements, un mélange de revendications politiques, autogestionnaires...

Au cours des années 65-70, dans les cités et les nouveaux quartiers d'habitat social, les nouvelles classes moyennes portent des revendications, sur les loyers, le coût du chauffage (les charges sont élevées), le cadre de vie, les transports, les équipements collectifs. Les nouveaux quartiers sont mal ou pas desservis par des bus (Minguettes), les équipements prévus ne sont pas réalisés... Les appartements sont confortables, mais

les quartiers donnent le sentiment d'être des cités dortoirs, sans visage. Ces habitants sont fédérés par les grandes organisations de défense des locataires, du cadre de vie ou des familles, et sont relayés localement par les travailleurs sociaux et les responsables d'équipements issus des mouvements de l'éducation populaire. On parle de « luttes urbaines ».

Ces grandes organisations perdront leur caractère fédérateur à compter

de la fin des années 70, et les cadres militants seront moins nombreux sur les quartiers avec l'accession à la maison individuelle et dans un contexte modifié (les préoccupations ne seront plus les mêmes que dans les années 60 et porteront sur le chômage et la sécurité\*).

\*En avril 1976 est créé le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance (CEVCD) au sein du ministère de la justice. Le rapport présidé par **Gilbert Bonnemaison** « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité » est rendu en 1982.

## La ségrégation urbaine : première prise de conscience

Dans les années 60, les travaux et études sur l'agglomération lyonnaise convergent dans l'identification de grands enjeux. L'un d'eux consiste à contrebalancer le développement de l'agglomération vers l'est, par un développement vers le nord et l'ouest. L'édification d'une unité de 5 500 logements sur les hauteurs de La Duchère va dans le bon sens pour les géographes **Jean Labasse** et **Michel Lafferrère** (La Région lyonnaise, PUF, 1966), mais ne suffit pas.

Un autre enjeu est (déjà !) de remédier à une ségrégation qui menace l'équilibre sociologique de l'agglomération. On parle dans le rapport Barthez publié en 1970 de « limiter la ségrégation Est-Ouest », de structurer davantage le tissu urbain à l'Est, d'y améliorer les transports...

Le plus étonnant, c'est que l'on sait ce qui est en train de se produire : les rénovations urbaines dans le centre de Lyon, dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements notamment, ou au Tonkin, à Villeurbanne, qui est un quartier de petites maisons ouvrières vont de pair avec l'expulsion des classes populaires vers la périphérie.

**Charles Delfante** témoigne ainsi à propos des programmes de rénovation urbaine.

« A Lyon, le quartier des Brotteaux entre Franklin Roosevelt et Lafayette et coupé par Garibaldi connaissait dans les années 60 une paupérisation absolument dramatique. Les gens voulaient qu'on évite de démolir, de déloger etc. Mais il fallait absolument déloger pour détaudifier ! C'était facile avec Louis Pradel puisque ses points de fixation c'était les bidonvilles et les taudis. Il ne fallait surtout pas qu'il y ait des taudis. Vis-à-vis de la destruction du bâti existant, nous étions nous-mêmes dans un dilemme parce que d'un côté on essayait de prêcher pour une ville où serait abolie toute espèce de ségrégation – nous avions lu Cabet et les autres – mais quand on délogeait les gens des taudis, on leur donnait des bons logements qui étaient forcément presque en périphérie ! »

Charles Delfante, « La restructuration du centre »,  
Urbanisme n°85, 1964



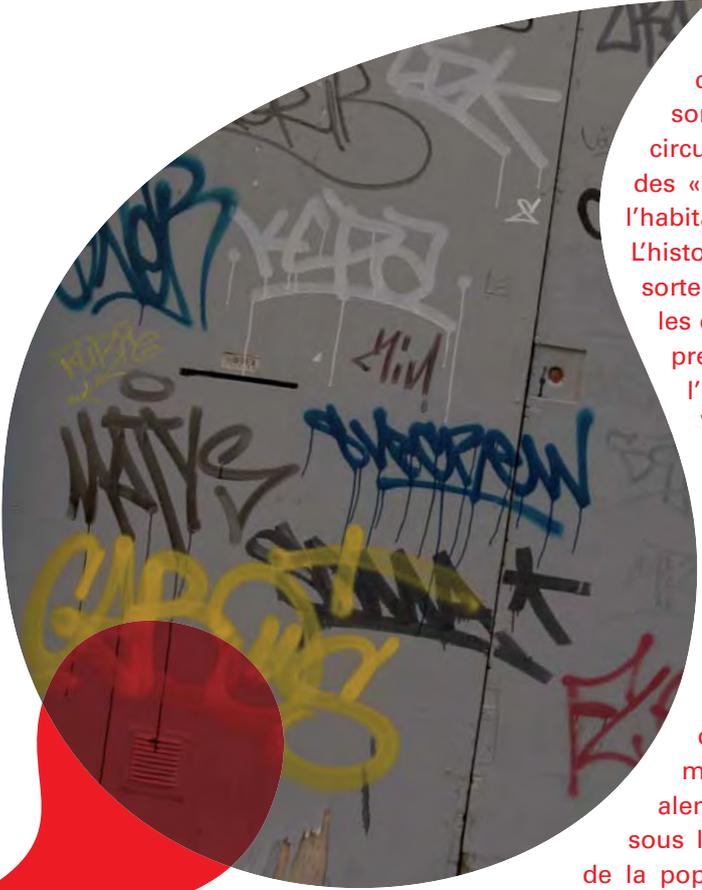
BRON (Rhône) — Quartiers Terraillon et Sept Chemins



Bron - Terraillon



## La condition des ZUP se transforme : premières crises à la fin de la décennie



**A**u début des années 70, on assiste à la prise de conscience que les quartiers bâtis au cours des années 60 et les principes sur lesquels ils sont fondés posent de sérieux problèmes. En 1973, la circulaire Guichard fait le lien entre forme d'urbanisation des « grands ensembles » et la ségrégation sociale par l'habitat.

L'histoire de la politique de la ville commence en quelque sorte dans les années 1970, à partir des interrogations sur les dysfonctionnements des ZUP. En 1977, émerge une première procédure « Habitat Vie Sociale » (HVS) avec l'office HLM de Lyon à la Grappinière, à Vaulx-en-Velin. La même procédure est lancée aux Minguettes deux ans plus tard. L'Agence d'urbanisme de Lyon (créée en 1978) est directement impliquée dans le diagnostic alors que les élus de la Communauté urbaine délibèrent sur le « pré-dossier HVS » à la fin de l'année 1979.

Plusieurs facteurs se combinent pour modifier totalement la sociologie des ZUP durant la décennie : les lois Barre-Barrot de 1975 qui conduisent les classes moyennes à acheter des maisons individuelles dans les communes des alentours, la politique de regroupement familial menée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui fait de la population immigrée une population familiale, et la crise économique avec l'augmentation du chômage. Les grands ensembles d'habitats sociaux vont se dégrader, la vacance des logements y augmente, et ces quartiers vont concentrer des ménages issus de l'immigration, aux ressources économiques les plus modestes. L'image de ces quartiers dégradés sera médiatisée à l'occasion des émeutes urbaines. Des troubles ont notamment lieu dans la cité privée Olivier de Serres à Villeurbanne, et à Vaulx-en-Velin, où le 15 septembre 1979, les policiers essuient la première émeute urbaine d'ampleur en France.

### La critique des grands ensembles et d'une politique urbaine vecteur de ségrégation

Au début des années 70, on assiste à la prise de conscience que les nouveaux quartiers bâtis au cours des années 60 et les principes sur lesquels ils sont fondés (séparant notamment lieu de travail et lieu de vie) posent de sérieux problèmes. La critique de l'urbanisme

« fonctionnaliste » (qui sépare les « fonctions urbaines » dans l'espace) provient de plusieurs milieux, en Europe comme en Amérique du Nord. Pour autant, on continue à construire sur ce modèle dans l'agglomération lyonnaise, jusqu'à la fin des années 70.

A la toute fin des années 60, des mouvements sociaux critiquent l'éviction des classes populaires installées dans les quartiers centraux vers la périphérie des villes. C'est ce que l'on appelle la ségrégation. La ségrégation désigne, chez les sociologues, la spécialisation sociale d'un territoire en termes de classes sociales et/ou d'ethnies, résultant d'une opération de séparation, de mise à l'écart, qu'elle soit le résultat d'inégalités sociales ou de comportements collectifs discriminants ou organisée par un pouvoir. Les ZUP avec leurs grands ensembles représentent l'archétype des solutions urbanistiques ayant finalement favorisé la ségrégation sociale, à côté des processus plus classiques liés au fonctionnement de la ville (les plus riches tendent à se regrouper dans l'espace en choisissant ce qui leur apparaît comme les meilleures localisations, ce qui entraîne des prix excluant pour les catégories à revenus inférieurs, qui se rabattent sur les meilleures localisations suivantes, ce qui suscite *in fine* la concentration des plus pauvres dans les espaces les plus dévalorisés).

En 1973, la circulaire Guichard fait le lien entre forme d'urbanisation des « grands ensembles » et la ségrégation sociale par l'habitat. Elle fixe le quota de logements sociaux dans le cadre des ZAC entre 20 et 50 % des HLM locatifs. Les grands ensembles doivent devenir de « petits ensembles » (selon le mot d'**Olivier Guichard**), de maximum 500 logements tout de même. Il faut mieux les répartir dans les villes pour éviter la ségrégation sociale.

« Le grand ensemble s'oppose à la diversité sociale de la ville. Il est l'aspect physique d'une politique qui tend à organiser la ségrégation sociale dans nos villes. »

Lettre de présentation de la circulaire Guichard, in *Ségrégations urbaines et logiques foncières*, colloque de l'ADEF 30.11.2001, E. Deschamps

Par ailleurs, le dogme selon lequel la coexistence dans les grands ensembles de catégories différentes de population serait gage d'harmonie et d'apprentissage du vivre ensemble est remis en cause dès le tout début des années 70. Les sociologues **Jean-Claude Chamboredon** et **Madeleine Lemaire**, dans un article qui fait date, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement » (*Revue Française de Sociologie*, XI-1, 1970) montrent que la coexistence locale de groupes différents dans les « grands ensembles », alors marquée par une forte hétérogénéité sociale du fait des processus de sélection, n'est pas gage de meilleure intégration sociale, mais favorise la concurrence, la différenciation sociale et les conflits. Nous citons les derniers mots de leur article :

« Les mécanismes de constitution de la population des grands ensembles n'ont donc pas seulement pour fonction de modifier la sociabilité : ne faut-il pas leur reconnaître une fonction de diversification sociale et de rupture des solidarités de classe ? »

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1970\\_num\\_11\\_1\\_1610](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1970_num_11_1_1610)

La commission d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon rend public, début 1978, un document, « Urbanisme communautaire » qui définit les orientations, les moyens et les objectifs des opérations d'urbanisme. On y retrouve l'affirmation nette du refus de toute forme de ségrégation

## La COURLY vire au vert D'audacieux projets en matière d'urbanisme

Extrait, *Le Journal*, 3 mars 1978

C'est M. Rigaud, vice-président de la COURLY, chargé des problèmes d'urbanisme, qui devait tracer les grandes lignes de cette nouvelle politique. Une politique centrée sur une grande idée : l'équilibre croissance-qualité. (...)

Après la guerre, construire était une nécessité. Sans critiquer pour autant nos aînés, nous pouvons tout de même

constater que ces fortes concentrations ont favorisé un climat très tendu entre les individus. Désormais, il nous faut l'éviter. (...)

Fin des grandes concentrations, mais fin aussi de la ségrégation. Pensée généreuse : dorénavant les moins favorisés cohabiteront avec les plus favorisés. « Il faut bien reconnaître, précisait M. Rigaud, qu'il s'est produit

un certain exode de la population modeste vers l'est ou le sud de l'agglomération. C'est un mouvement qu'il faut freiner. Freiner en favorisant la construction de logements dans les secteurs nord et ouest de la ville. Et ce souci antiségrégationniste s'appliquera aussi à l'économie : il nous faut aussi rapprocher les activités, les bureaux, les usines des lieux d'habitation.

Ce n'est pas seulement un discours. A la fin des années 1970, l'urbanisme change, certes progressivement, à la fois sur le plan de la conception et à la fois sur celui des opérations réalisées : la recherche d'imbrication des fonctions urbaines, d'opérations de plus petites tailles, avec recherche d'insertion dans la ville ancienne, la prise en compte du patrimoine, etc., marquent un tournant. En 1976 est mis en place, au niveau national, un fonds d'aménagement urbain (FAU) destiné à financer l'aménagement des centres-villes et de leurs quartiers.

L'histoire de la politique de la ville commence en quelque sorte dans les années 1970, à partir des interrogations sur les dysfonctionnements des ZUP.

Contrairement à une idée reçue, cette réflexion ne se limite pas au « bâti » : on réfléchit aux moyens de soutien de la vie sociale et associative, au fonctionnement des équipements socioculturels et éducatifs, aux effets du cadre de vie sur la vie des quartiers...

## 1977 : la procédure Habitat et Vie Sociale anticipe la politique de la ville

**Bruno Voisin**, sociologue à l'Agence d'urbanisme de Lyon, se dresse aussi contre l'idée d'une politique strictement étatique :

« contrairement à une idée reçue et souvent exprimée, la conception et la réalisation des grands ensembles (ZH, ZUP, cités HLM) n'a pas été seulement un acte technocratique, ignorant la diversité des modes de vie et répondant à des impératifs productivistes. Dans la réalité, elles ont été accompagnées d'une intense mobilisation des collectivités, des administrations et des milieux socio-professionnels, associatifs et religieux. Un dispositif important de recherches, d'études et de suivi était financé et animé, tant par les instances nationales que locales et rassemblait de nombreuses équipes de sciences humaines. »

Les cahiers du CR DSU, « Repères pour aujourd'hui. 20 ans de DSU dans l'agglomération lyonnaise », mars 1994, n°2

Des sociologues s'immergent dans la vie des cités pour comprendre ce qu'est « vivre dans les grands ensembles ». **Bruno du Pouget**, prêtre et universitaire, décrit les bandes d'adolescents à la Duchère.

Lorsque les derniers logements sont livrés aux Minguettes, la SCET (Services Conseil Expertises Territoires) met en place des « chargés de questions sociales », équivalents des actuels agents de développement social, et lance un premier programme d'accompagnement social aux Minguettes ainsi qu'à Vaulx-en-Velin.

En 1977, émerge une première procédure « Habitat Vie Sociale » (HVS) avec l'office HLM de Lyon à la Grappinière, cité au nord de la première tranche de la ZUP de Vaulx-en-Velin. La même procédure est lancée aux Minguettes deux ans plus tard. L'Agence d'urbanisme de Lyon (créée en 1978), le CREPAH (Conseil Recherches Etudes Planification Aménagements de l'Habitat), la SERL (Société d'Economie Mixte de la Région Lyonnaise) et le GSU (Groupe de Sociologie Urbaine) sont directement impliqués dans le diagnostic.

### « Habitat Vie Sociale » (HVS)

La démarche HVS remonte à 1973, avec la création du groupe de réflexion Habitat et vie sociale, composé de hauts fonctionnaires de l'Équipement, de l'action sociale et du secrétariat à la jeunesse, dont la mission est d'étudier les moyens d'améliorer les relations sociales dans les grands ensembles. Le groupe HVS est transformé en instance interministérielle en 1974. Il faut attendre mars 1977 pour que soit lancé le programme HVS visant à conduire des opérations d'amélioration du logement et des services collectifs dans les grands ensembles présentant des signes de dégradation physique, sociale et culturelle. Une cinquantaine d'opérations seront menées jusqu'en 1981, moment où la procédure HVS est remplacée les contrats de Développement Social des Quartiers (DSQ).

Les organismes HLM alertent dès 1977 les élus sur la dégradation de la situation et la vacance des logements dans plusieurs quartiers populaires de la périphérie de Lyon. Aux Minguettes, on compte près de 1 200 logements vacants en 1979 ; on en dénombre plus du double en mars 1985 (2 433), soit le tiers du parc de logements sociaux.

#### Nombre de logements HLM vacants dans le parc HLM de Vénissieux

Décembre 1979	1 182
Décembre 1980	1 449
Décembre 1981	1 888
Décembre 1982	2 202
Septembre 1983	2 147
Mars 1985	2 433

Source : La vacance. CREPAH-Lyon pour le compte d'A.G.E.L.M (Association des Gestionnaires de Logements des Minguettes)

Très vite, **Jean-François Rajon**, directeur de Logirel évoque, face à la vacance, l'hypothèse d'une démolition aux Minguettes. De leur côté, les élus de la Ville de Vénissieux en appellent à l'État, et demandent à ce que les équipements prévus dans le projet initial de la ZUP soient enfin réalisés, et que l'État renforce ses moyens dans les domaines de sa compétence, et notamment en matière d'éducation et de sécurité.

La gravité de la situation conduit l'État, la Communauté urbaine, à travers l'Agence d'urbanisme, les organismes gestionnaires et les élus municipaux à lancer les premières études pour constituer un dossier HVS (Habitat Vie Sociale).

Le 17 décembre 1979, les élus communautaires délibèrent sur le pré dossier HVS qui constitue la première partie du dossier HVS, et notamment sur l'élaboration d'un diagnostic et de propositions d'intervention. C'est la première fois qu'un dossier de ce type est présenté au Conseil de la Communauté urbaine. Au plan local, un groupe administratif départemental - composé de représentants de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), de la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales), de la DDDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) et du Trésorier Payeur Général - est chargé d'assurer la coordination de l'action administrative sous la présidence du préfet. L'attention des élus est particulièrement attirée sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'intervention.

« Il ne s'agit là ni de rénovation, ni de restauration, ni de réhabilitation, ni même d'OPAH. Il ne s'agit pas, en effet, d'améliorer seulement la qualité des logements ou de remédier à leurs inconvénients, mais aussi de faciliter la régénérescence du tissu social, par une intervention globale qui porte, certes sur le confort des logements, mais aussi sur la construction d'équipements et les moyens d'un meilleur fonctionnement des services publics. »

Présentation du rapport HVS en Conseil de communauté présidé par Francisque Collomb, le 17 décembre 1979

A partir de là, les organismes gestionnaires, les administrations de l'État, les élus de la Communauté urbaine et de la commune se réunissent fréquemment. L'approche globale et territoriale et l'inter-partenariat, qui sont les principales caractéristiques des différentes politiques de la Ville qui vont se succéder durant une trentaine d'années, s'amorcent ainsi dans l'agglomération. Cette dynamique peut d'autant mieux s'enclencher que les élections de 1977 ont amené au pouvoir à Lyon, avec le mandat de **Francisque Collomb** une pléiade de jeunes élus, une nouvelle génération d'élus plus motivés par le développement urbain que par les questions techniques d'aménagement.

En 1980, le président **Francisque Collomb** rend visite au Maire de Vénissieux, **Marcel Houël**, pour se rendre compte des réalisations faites dans le cadre de la procédure HVS. Cette rencontre est symbolique : c'est la première fois qu'un maire de Lyon se rend à Vénissieux !

## ZUP, quand tout bascule : les facteurs se combinent

Dans un premier temps, les ZUP accueillent une large gamme de couches sociales, et notamment des jeunes ménages et des jeunes actifs de toutes conditions. Les classes moyennes ou intermédiaires sont particulièrement impliquées dans la vie associative, à la base des dynamiques collectives et garantes d'une réelle vie sociale.

Cependant trois facteurs vont modifier totalement la sociologie des ZUP (entraînant par exemple le départ de 10 000 habitants à Vénissieux entre 1975 et 1982) :

Les lois Barre-Barrot de 1975 favorisent l'aide à la personne et conduisent les classes moyennes à acheter des maisons individuelles dans les communes des alentours. Les classes moyennes vont massivement désertier les quartiers collectifs et libérer des logements, majoritairement attribués à des ménages immigrés ou qui resteront vacants. Sans percevoir les loyers prévus, les bailleurs vont connaître une perte importante de ressources et investir insuffisamment dans l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs. Très vite, comme dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, la vacance sera telle que l'idée de démolition s'imposera alors même que le projet de ZUP ne sera pas totalement concrétisé. Le manque d'entretien qui favorise des processus volontaires de dégradation, conjugué aux bâtiments laissés vides en attente de réhabilitation ou de démolition vont contribuer à donner une ambiance sinistre à ces quartiers.

La crise économique des années 1970 incite les pouvoirs publics à mettre en place un contrôle des flux migratoires. Les circulaires Marcellin-Fontanet en 1972 subordonnent la délivrance d'une carte de séjour à la possession d'un contrat de travail et l'obtention d'un « logement décent ». Ces textes qui limitent les régularisations provoquent les premières mobilisations d'immigrés et notamment des grèves de la faim. Le président **Valéry Giscard d'Estaing** stoppe les nouvelles immigrations et propose une prime au retour qui ne connaîtra qu'un succès très relatif. Par contre, il favorise les regroupements familiaux qui formeront la plus grande partie de l'immigration légale. Ainsi, la population immigrée composée majoritairement d'hommes isolés venus travailler en France, va devenir une population familiale et poser la question de la deuxième génération.

Enfin, alors que ces quartiers étaient conçus pour loger massivement la main d'œuvre d'une économie en pleine expansion, la crise économique et l'augmentation progressive du chômage impactent fortement leurs populations.

**André Gerin** apportant un témoignage sur les facteurs qui contribuent au changement de situation à Vénissieux, souligne l'importance de la crise économique et la difficulté de cohabitation entre populations :

« Mais, ce que l'on retient surtout, c'est le catastrophique effet pendulaire, entre l'arrivée massive de populations qui viennent travailler et la diminution forte, progressive et permanente des emplois dans les industries. Les ouvriers se sont retrouvés au chômage, avec toutes les conséquences que l'on connaît. (...) »

La cohabitation entre les Français qui ne sont pas partis pour accéder à la propriété et les populations rurales immigrées du Maghreb, des montagnes de l'Algérie, s'est vite révélée difficile. Deux cultures qui se méconnaissaient devaient se rencontrer dans un contexte particulièrement difficile où la guerre d'Algérie était encore bien présente dans les mémoires et où un certain esprit colonialiste de domination perdurait. "Ils ne respectent même pas ce qu'on leur donne" entendait-on. Au-delà des cultures, c'était des modes de vie qui, au quotidien, devenaient des sources d'exaspération : d'un côté des familles qui grandissaient et de l'autre des ménages qui avaient appris à contrôler les naissances, des façons d'exercer l'autorité parentale différente (dans les familles immigrées, ce sont les mères qui exercent l'autorité), des façons de cuisiner et des relations à l'espace public bien différentes également. Le "bruit et l'odeur", les portes qui claquent, les gens dans les escaliers, les animaux dans les baignoires, les hommes entre eux des heures durant, le chômage les ayant frappés les premiers, sont autant de différences qui, dans ce contexte, ont été particulièrement mal vécues. Ainsi, au-delà des caricatures qu'on en a faites, le problème était bien réel et difficile à traiter. Les Français vivaient mal le fait de se sentir assignés à résidence et le non-respect de tout ce qu'on offrait à ces familles d'immigrées qui, notamment parce qu'elles avaient un nombre plus élevé d'enfants, se voyaient octroyer les plus grands logements. Les familles immigrées avaient du mal à s'adapter à cet habitat vertical, aux conditions de travail difficiles, puis au chômage. (...) Le rêve devenait cauchemar et Marcel Houël, le Maire

de l'époque, ne s'en est pas remis. C'était l'échec de sa vie. Lui qui avait tant rêvé cette nouvelle ville, qui, enfant, avait vu petit se construire les Gratte Ciel de Villeurbanne destinés à loger les ouvriers, qui était issu du milieu du bâtiment, maçon lui-même, secrétaire général du syndicat du bâtiment, qui avait titré un de ses articles paru en 1967 "Bientôt 100 000 habitants à Vénissieux", la situation était tragique. Et quand les bailleurs ont commencé à parler de démolition, Marcel Houël ne pouvait pas l'entendre. Il était inconcevable de mettre ainsi fin au grand projet, qui était

le sien, celui de son équipe, de son parti, de construire une ville communiste exemplaire en matière sociale. Il était inconcevable de mettre fin à la perspective immense de construction capable de résorber la crise du logement sévissant depuis la fin de la guerre. Il était inconcevable d'envisager la démolition de tours aux logements confortables, juste quelques années après leur construction : un non sens, et pourtant...».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 29 août 2008

## L'agglomération connaît ses premières émeutes urbaines (1979)

Dans le quartier Olivier de Serres à Villeurbanne, un ghetto relevant du secteur privé, les années 79-80 sont



marquées par la montée de la vacance de logements, des occupations illégales, de la violence, des affrontements, et de nombreuses mobilisations collectives.

Mais c'est le samedi 15 septembre 1979, en pénétrant dans la cité de la Grappinière, à Vaulx-en-Velin, que les policiers lyonnais essuient la première émeute urbaine d'ampleur en France. Ils viennent pour arrêter Akim, un jeune voleur de voitures, sous le coup d'une expulsion. Lorsque les policiers l'embarquent, des jeunes affrontent les forces de l'ordre et incendient des voitures. Cet événement aura une forte répercussion.





## Émeutes urbaines et mise en place de la politique de la ville

**A** la suite des émeutes urbaines de 1981 est mise en place une politique de « développement social des quartiers » (DSQ) ; elle concerne d'abord 14 quartiers en France. En fait, c'est un dispositif multifacettes qui est mis en place, à l'initiative de l'Etat : il comprend des réhabilitation de logements et la démolition d'autres, la création de lignes de transports en commun, le renforcement des moyens des établissements scolaires (les Zones d'Éducation Prioritaire sont créées en 1981<sup>1</sup>), la prévention de la délinquance, le soutien à l'emploi et la formation (les missions locales apparaissent en 1982<sup>2</sup>), l'animation sociale et culturelle et l'implantation d'activités économiques...

Au début des années 80 apparaît aussi la notion de « seuil de tolérance » : des gestionnaires bloquent l'accès au logement social des familles étrangères, au nom de la lutte contre la constitution de ghettos. Paradoxalement, cela renforce les enclaves immigrées.

La crise économique et sociale est amplifiée dans les banlieues : le taux de chômage y progresse bien plus qu'ailleurs (il passe de 13% en 1982 dans les quartiers en DSQ à près de 22 % en 1993). La vacance des logements et le processus de ghettoïsation s'amplifient.

Les émeutes ont donné une image négative de ces quartiers qui rejaillit sur ses habitants, du coup davantage discriminés. Face

aux violences dans les quartiers, la marche « pour l'égalité et contre le racisme » fait événement en octobre 1983. L'immigration devient un enjeu politique de premier plan, et le mot « beur » une catégorie médiatique. L'islam commence à acquérir une visibilité dans la société française à la fin de la décennie.

La Communauté urbaine est, au cours de cette décennie interpellée par les maires, les bailleurs HLM, les associations sur la question du logement social, du logement des immigrés, et commence, timidement, à s'impliquer dans des politiques à destination des quartiers en DSQ.

A la fin de la décennie, on parle de « politique de la ville ». L'intégration des jeunes issus de l'immigration (la dite « deuxième génération ») est devenue un enjeu crucial ; l'année 1989 est celle de l'affaire du « foulard » et de la naissance du Haut Conseil à l'intégration (décret du 19 décembre 1989<sup>3</sup>)... tout un symbole.

1- Les ZEP sont créées en 1981 par Alain Savary à travers deux circulaires du ministère de l'Éducation nationale du 1<sup>er</sup> juillet et 28 décembre. Ces zones reçoivent des moyens supplémentaires dans le but de surmonter les handicaps scolaires des enfants résidant dans les quartiers en difficulté.

2- Dans le cadre de la loi sur la décentralisation à l'initiative de Gaston Deferre, ministre de l'intérieur, les missions locales pour l'emploi sont créées, à destination des jeunes en difficulté. Les Missions Locales assurent l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et qui rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active.

3- À l'automne 1989, tandis que s'achèvent les fêtes du bicentenaire de la Révolution française, l'exclusion depuis la rentrée scolaire de trois élèves musulmanes du collège Gabriel-Havez à Creil dans l'Oise, qui refusaient d'ôter leur foulard, provoque un débat national. L'opinion prend alors conscience des conséquences d'une immigration familiale durable et de la place qu'y occupe l'islam, devenu la deuxième religion du pays. La polémique resurgira en 1994, puis à nouveau à la fin des années 2000 cette fois à propos du voile intégral.

## Premières démolitions : la cité Olivier de Serres à Villeurbanne

Alors que les affrontements se multiplient dans la cité Olivier de Serres, le nouveau maire de Villeurbanne **Charles Hernu** décide en 1977, à la surprise générale, de démolir ce qui est considéré comme un ghetto et un foyer de délinquance.

De 1981 à 1984 s'accomplit la première démolition/reconstruction dans l'agglomération d'un ensemble urbain dont la construction est aussi récente, puisque les immeubles ont une vingtaine d'années. Des associations se mobilisent sans succès pour refuser la démolition. Une fois les engins de démolition passés, un nouveau quartier est érigé (Jacques Monod).

L'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL) va naître en 1985 parce que la municipalité répond invariablement aux familles immigrées demandeuses de logement que « la priorité va aux familles d'Olivier de Serres ». La même année, Habitat et Humanisme est créée par un promoteur immobilier devenu prêtre, **Bernard Devert**, pour produire du logement d'insertion en ville et accompagner les publics au logement.

## Chômage, émeutes urbaines, montée du Front National... une nouvelle donne fait apparaître la «question des banlieues»

En février 1980, après la mort d'Abdelkader Lareiche, 15 ans, tué par un gardien d'immeuble à Vitry-sur-Seine

(Val-de-Marne), une importante mobilisation pour la défense des jeunes issus de l'immigration prend forme.

### La liste des «arabicides» est longue

*Libération, 8 octobre 1990, à l'occasion des émeutes de 1990 à Vaulx-en-Velin*

À Lyon, c'est une longue liste de victimes qui a alimenté hier la colère des jeunes émeutiers. En octobre 82, Wahid Hachichi (Vaulx-en-Velin) et Ahmed Bouteija (Bron) sont tués. En novembre 82, le policier Bernard Taffine abat Mohamed Abidou. Non-lieu. Le 6 mars 85, Barded Barka, 15 ans (Vaulx-en-Velin) est tué lors d'un

contrôle. Policier muté. Mustapha Kacir (Vaulx-en-Velin) est abattu par deux gendarmes en juin 85. Pas de suites judiciaires. En septembre 85, Noredine Mechta est achevé par les surveillants d'une boîte de nuit. Aziz Bougheza, à Mions, tombe en juin 87, lui aussi sous des balles de gendarmes. Farid Oumrani, 17 ans, est tué à

l'automne 88 d'une balle dans le dos par un chauffeur de taxi. En décembre 89, Abdallah Bouafia, 42 ans, père de deux enfants, meurt à Lyon des suites des tortures infligées par quatre vigiles. Le 9 août 90, Akim Merabet (Crémieu), 22 ans, est assassiné comme son frère, dix-huit mois plus tôt.

## 1981 : «l'été chaud des Minguettes»

Durant l'été 1981, de violentes émeutes éclatent d'abord aux Minguettes, à Vénissieux, puis à Villeurbanne et à Vaulx-en-Velin. Les incidents se succèdent jusqu'en septembre.

Dans le quartier des Minguettes, des jeunes, pour la plupart chômeurs et d'origine maghrébine, incendient des voitures, pour protester contre leurs conditions de vie. Durant trois mois, les incendies de voitures se succèdent et fin septembre, on totalise plus de 200 voitures brûlées. Parallèlement, les jeunes s'en prennent ouvertement, avec l'aide d'une partie de la population plus âgée, aux forces de police venues rétablir l'ordre.

Tout d'abord désorientés par l'ampleur du phénomène, les policiers mettent en place, fin août, des barrages systématiques aux abords des tours.

Les voitures en feu sont photographiées et diffusées dans les journaux télévisés. Surnommé «l'été chaud des Minguettes», cet événement que l'on comprend mal est l'expression d'une crise profonde qui va durer et se généraliser à la grande majorité des grandes banlieues d'habitats sociaux construites dans les années 60-70.

L'image qu'inscrivent dans l'espace public les jeunes des cités se livrant à des rodéos de voitures volées et

s'opposant aux forces de l'ordre de façon violente génère un malaise mais permet aussi une prise de conscience de la réalité des banlieues et favorise l'émergence de nouvelles formes d'intervention de l'État.

Avant les rodéos des Minguettes en 1981, les jeunes immigrés étaient invisibles. On s'interroge sur l'identité de ces jeunes de la seconde génération, sur leur culture et leur valeur. Les banlieues deviennent une terre de reportage.

**Lotfi Debbeche**, chargé de mission habitat à la Direction Générale au Développement Urbain du Grand Lyon, se souvient :

« Les mamans, dubitatives, regardaient les jeunes agir, sans colère, sans fierté, sans vraiment comprendre. Les élus, pas encore tout à fait présents, et surtout les organismes HLM, cherchaient maladroitement la bonne réaction face à cette forte concentration d'immigrés qui générait de sourdes mais profondes peurs. À cette époque, la France ne connaissait pas, ne voulait pas connaître les étrangers, surtout pas les jeunes beurs. On ne les voyait pas encore. La marche des banlieues a été l'occasion de les rendre visibles à la France, même si ce n'était pas encore les "Black, Blanc, Beur" de 1998 ! »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 12 juin 2008

## La politique de développement social des quartiers (DSQ)

Les dispositifs territoriaux sont appelés développement social des quartiers (DSQ) à partir de 1981. Cette politique est médiatisée, car il s'agit de répondre à la crise des banlieues, elle même très médiatique. Elle commence avec une multitude d'expérimentations propres à chaque territoire. Dans tous les grands quartiers d'habitats sociaux de France, des groupes d'habitants soutenus par les associations locales se créent et des projets s'élaborent et se concrétisent.

Le Premier ministre, **Pierre Mauroy**, annonce, le 28 octobre 1981, aux Assises de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitation à loyer modéré, la création d'une Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ), chargée de traiter les questions relatives à l'habitat social. Sous la présidence d'**Hubert Dubedout**, député maire de Grenoble, elle est mise en place à la suite des émeutes de l'été 1981, afin de lutter contre la « ghettoïsation des quartiers défavorisés ». Cette commission travaille autour de quatre principes : agir sur les causes de la dégradation plus que sur les conséquences, responsabiliser les collectivités locales (notamment en désignant le maire comme pilote de l'action), faire des habitants les acteurs du changement et assurer la solidarité nationale.

Pour **André Gerin**, Député Maire de Vénissieux, la mise en place de la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers est une réponse conséquente aux problèmes des quartiers, parce qu'elle va de pair avec toute une panoplie de mesures :

« C'est vrai qu'il aura fallu attendre 1981, la mise en place de la CNDSQ avec Hubert Dubedout, et les commissions Schwartz sur l'insertion des jeunes et

Bonnemaison pour la lutte contre la délinquance, pour que les choses avancent vraiment. Ces commissions vont amener l'Etat à travailler autrement, à se rapprocher des collectivités, comme un prélude à la décentralisation. Après l'élection à la présidence de la République de François Mitterrand, la procédure HVS va se transformer en dossier d'agglomération. Les objectifs sont alors d'enrayer la dégradation, de stabiliser la population, de remettre sur le marché des logements vacants et de compléter les équipements. Le dossier d'agglomération comprend à la fois des opérations localisées et des actions prenant en compte le phénomène de ségrégation à l'échelle de l'agglomération (transports, répartition de l'habita...). Ce contrat permettra notamment d'engager avec succès la requalification du quartier Monmousseau. Les missions locales sont mises en place en 1982.

Elles représentent une avancée particulièrement importante. Elles accueillent les jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. C'est aussi à cette époque que les ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) viennent renforcer les moyens des établissements scolaires.

Et enfin, la prévention de la délinquance devient un objectif pris en compte en tant que tel. De nombreux services sont alors ouverts aux habitants des Minguettes, le cinéma Gérard Philippe et sa salle polyvalente, de nouveaux centres sociaux, la Maison des jeunes, la Maison du peuple est rénovée... Ces différents équipements ainsi que des locaux communaux accueillent les quelques 188 associations que l'on compte alors à Vénissieux. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 12 juin 2008

## 1982 : le dossier des Minguettes devient un dossier communautaire

En 1981, la Communauté urbaine ne compte pas parmi les acteurs principaux de la politique de développement social des quartiers, qui sont l'Etat, les bailleurs HLM, les communes et des SEM comme la SERL.

**Pierre Suchet** et **Rémy Nouveau**, tous deux chefs de projet à Vaulx-en-Velin entre 1985 et 1999, rappellent la chronologie de la lente prise en main de la politique de la ville par la Communauté urbaine durant les années 80 :

« En 1981, après "l'été chaud" des Minguettes, la Communauté urbaine n'était toujours pas directement impliquée. C'était l'Agence d'urbanisme qui était chargée de porter la procédure HVS de Vénissieux. En fait, à cette époque, ce sont surtout les organismes HLM qui se sont mobilisés et notamment Logirel sous l'impulsion de son directeur, Jean-François Rajon. La Ville de Vénissieux, consciente de l'importance des difficultés, en appelait à la responsabilité de l'Etat. Ce qui était alors en question était l'arrêt des ZUP et des concessions d'aménagement qui avaient été confiées à la SERL, à Vénissieux et à Vaulx-en-Velin. L'Etat avait laissé à la Communauté urbaine la responsabilité des ZUP et la nécessité de "soldier" les ZUP et de fait, de payer le déficit. Ce qu'elle a fait. En contrepartie, elle devenait propriétaire d'une partie du foncier non aménagé. Cependant, les équipements prévus par l'Etat n'ont pas tous été financés par ce dernier. Les villes réclamaient leurs réalisations. Et, avant même l'achèvement des ZUP, on mesurait déjà une partie des problèmes avec plus de 2 000 logements vacants aux Minguettes en 1984, et donc l'indispensable besoin de requalification de ces dernières »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

Les élus communautaires prennent conscience de l'ampleur des problèmes posés par la ZUP de Vénissieux au niveau de l'agglomération et décident d'un cadre contractuel particulier entre les différents partenaires pour modifier et inverser le processus en cours sur la ZUP des Minguettes. La procédure HVS apparaît sous dimensionnée. Le dossier d'agglomération des Minguettes marque la volonté d'élargir le cadre trop étroit de cette procédure et d'impliquer directement les instances communautaires et le Conseil général dans le traitement des déséquilibres de l'agglomération. Il est considéré que seuls des efforts massifs et concertés de l'ensemble des partenaires concernés, soit sur le site lui-même, soit sur le secteur Sud-Est de l'agglomération (emplois, transports, liaisons avec le centre de Vénissieux), peuvent modifier et inverser le processus en cours sur la ZUP.

En 1982, le premier comité de pilotage du dossier d'agglomération des Minguettes se réunit à la mairie de Vénissieux, en présence d'**Hubert Dubedout**. La réhabilitation de plus de 600 logements est lancée par Logirel ; une vingtaine d'équipements sont créés ou agrandis, des espaces publics sont aménagés. Une assistance aux organismes HLM et une équipe opérationnelle sont mises en place.

Trois tours du quartier Monmousseau des Minguettes seront démolies en 1983, soit 192 logements. Ces premières démolitions marquent la concrétisation d'un projet âprement débattu entre les différents partenaires politiques et institutionnels.

## Vers une approche intercommunale de l'habitat

Les problématiques posées par l'évolution de la ZUP des Minguettes se posent également à Vaulx-en-Velin, à Bron, à Rillieux, à Villeurbanne où la démolition de la cité Olivier de Serres décidée par **Charles Hernu** a posé au grand jour la question du logement des immigrés, et dans certains quartiers lyonnais comme la Duchère ou de Mermoz. L'approche intercommunale des problématiques liées au logement et la solidarité d'agglomération sont jugés nécessaires par des acteurs de plus en plus nombreux (auteurs d'études commandées par l'Agence d'urbanisme, bailleurs sociaux, etc.).

Au cours du printemps 1982, la Commission Permanente pour l'Habitat Social (CPHS), créée à l'initiative de l'Agence d'urbanisme pour fédérer une dynamique solidaire d'agglomération, se réunit pour la première fois.

Soutenue par la Préfecture, elle fait figure d'émanation locale de la Commission Nationale du Développement Social des Quartiers. Elle rassemble des élus, des techniciens et professionnels de l'urbanisme, des associations, des personnels administratifs, des gestionnaires de logements sociaux et des travailleurs sociaux. Elle

réunit notamment les associations militantes et présentes dans les quartiers d'habitat social comme le GSU (Groupe de Sociologie Urbaine), Economie et humanisme, l'ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) ou encore la CIMADE (Comité Inter-Mouvements auprès des Evacués). La CPHS souligne la nécessité de changer d'échelle d'intervention, de passer du communal à l'intercommunal en matière de politique de logement et du peuplement.

Trois objectifs se dégagent de la première séance : celui de mieux connaître les besoins en logement social sur l'agglomération, celui de faire le point sur les études concernant les immigrés dans l'agglomération et celui d'étudier des propositions concrètes à court terme. La CPHS évoque aussi les questions éducatives, la mise en place des ZEP et les opérations « anti-été chaud ».

Cette commission est un lieu fondateur. A travers des rencontres éphémères préalables d'acteurs que l'on retrouvera dans la commission, elle participe à la naissance d'un « milieu lyonnais » sur les questions urbaines, d'immigration et de logement, source d'acculturation des élus locaux à des questions qu'ils découvrent mais aussi d'hybridations des expertises portées par différents acteurs.

Selon **Bruno Voisin**, le premier sentiment de responsabilité solidaire d'agglomération émerge dans

cette période, autour de 1983. Les élus du Centre ou de l'Ouest ne pouvant plus ignorer les enjeux qui se jouent à l'Est de l'agglomération : crise du logement social et montée d'un chômage de masse touchant les catégories de salariés les moins qualifiées. En cette année 1983, la Communauté urbaine se dote d'un Département du Développement Urbain (DDU), dirigé par **Michel Rivoire**, qui teste pour la première fois à Gerland sa capacité à faire de l'aménagement en régie directe. Ce seront les prémices d'un mouvement important de la qualification de la maîtrise d'ouvrage communautaire et de la création de postes de chefs de projet.

Un autre événement important intervient en 1983 : la représentation de toutes les communes de l'agglomération au Conseil de Communauté. Cela joue dans l'émergence d'un sentiment de solidarité d'agglomération. En termes de représentation au Conseil, autant l'Est, que le Nord, le Nord-Ouest, que le Sud-ouest de l'agglomération obtiennent à partir de 1983 une part des sièges à ce Conseil qui leur permet de considérer qu'ils sont mieux représentés qu'avant, alors que la part de la ville centre diminue (Lyon perd la majorité pour obtenir le tiers des sièges de délégués).

## Les français issus de l'immigration entre espoir et révolte : la marche des Beurs (1983)

À la fin des années 1970 et au début des années 80, la mobilisation des immigrés se fait sur de nouveaux thèmes. Les jeunes issus de l'immigration revendiquent une reconnaissance, une égalité des droits, la fin de la double peine et des « bavures » policières. En 1981, ces revendications vont prendre la forme d'une grève de la faim.

Le 2 avril 1981 aux Minguettes, pour abolir la « double peine », c'est-à-dire la peine de prison suivie de l'expulsion pour les étrangers, le **père Christian Delorme**, le pasteur **Jean Costil** et l'immigré algérien en sursis d'expulsion **Hamid Boukhrouma** entament une grève de la faim. Ils reçoivent après 15 jours un télégramme de **François Mitterrand** qui promet de changer de politique en matière d'expulsion s'il est élu. Après le 10 mai 1981, l'ordonnance de 1945 est réformée, rendant les expulsions bien plus difficiles.

Quelques mois plus tard, en juillet 1981, ce quartier de Vénissieux s'embrase.

A nouveau, malgré le lancement de la politique de développement social des quartiers, de violents affrontements éclatent en mars 1983. Le contexte est celui d'un quartier où la majorité de la population a moins de 25 ans, où le taux de chômage des jeunes dépasse les 40 %. Si on ajoute le sentiment d'injustice, la multiplication des morts violentes de jeunes, on tient les principaux déclencheurs du mouvement de révolte qui va s'exprimer à travers des gestes de vandalisme sur les bâtiments publics, des incendies de voitures et des affrontements avec les forces de l'ordre.

L'un des moments les plus médiatique de ces émeutes intervient lors d'une opération de police : des jeunes se rassemblent au sommet de la « Tour n°10 » de la rue Monmousseau et jettent des objets aux forces de l'ordre,

qui se retirent par ordre du préfet, suscitant un émoi à Lyon et dans toute la France. Pour tenter de mettre fin à la spirale de la violence, des jeunes du quartier créent l'association « SOS Avenir Minguettes » ; son président **Toumi Djaidja** est blessé par balle par la police le 20 juin alors qu'il tente de mettre fin à une rixe. La suite est racontée par les protagonistes **Christian Delorme** et **Serge Perrin** :

« Autour de son lit d'hôpital, ses amis de SOS Avenir Minguettes font le projet fou de lancer une grande marche de protestation contre les violences qui traversera la France. Il est vrai qu'ils ont eu l'occasion de voir, dans les semaines qui ont précédé, le célèbre film « Gandhi » de Richard Attenborough. Et quelques mois plus tôt, Christian Delorme leur a permis de regarder, à la MJC, un film consacré à l'action de Martin Luther King...

Soutenue en particulier, par tout le réseau des "Comités Larzac" qui ont été les premiers à être sollicités, appuyée, au plan logistique, par la CIMADE et par le MAN, la "Marche pour l'égalité et contre le racisme" (la presse parisienne l'appellera bientôt "Marche des beurs"), prend le départ à Marseille le 15 octobre 1983. (...) Le 3 décembre 1983, quelque 100 000 personnes sont rassemblées place de la Bastille pour accueillir les marcheurs. »

Christian Delorme, Serge Perrin, extrait de « Martin Luther King à Lyon », 2009

« La Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 ne prétendait pas pouvoir régler tous les problèmes. Elle a d'abord été un cri contre les morts violentes de jeunes qui se sont multipliées au début des années 1980. Dans les deux ans qui ont suivi, des améliorations se sont produites à ce sujet, grâce aux directives qui ont fini par être données aux Parquets et qui ont abouti à de vraies condamnations de personnes responsables "d'arabicides". »

Extrait du forum du 15 novembre 2006 avec Christian Delorme, forums.nouvelobs.com

À l'issue de la marche pour l'égalité, une délégation est reçue à l'Élysée par le Président **François Mitterrand** qui annonce la création de la carte de séjour de dix ans. Mais les effets de reconnaissance des Beurs restent très limités au niveau local... On ne peut parler d'avancée sur le plan de l'égalité réelle.

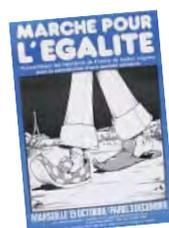
Cette marche est perçue par la commune de Vénissieux avec méfiance ; son maire **André Gerin** se rappelle :

« Cette marche s'est faite sans nous. Nous n'avons soutenu l'initiative que lorsqu'elle a pris de l'ampleur et bénéficié d'une opinion favorable dans les médias,

quelques jours avant son arrivée à Paris. Il faut dire qu'au sein du PC du Rhône, cette marche suscitait de grands débats et qu'au bureau central à Paris, le débat était impossible. Fallait-il ou non soutenir cette marche ? Fallait-il tendre la main à cette jeunesse ? En fait, nous étions sur la défensive. Nous étions coincés dans le triptyque jeunes = délinquance = immigrés. Aussi, les relations avec les acteurs de la marche, et notamment Christian Delorme ou Jean Costil, étaient plus que distantes, tendues. On considérait qu'ils défendaient des causes indéfendables. De plus, nous avons très mal vécu la grève de la faim de Christian Delorme. Nous la percevions comme une action contre la municipalité »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 29 août 2008

Cette mobilisation spontanée sera rejointe par des mouvements politiques de plus grande envergure pour être transformée en association posant de manière directe la question du racisme et de l'égalité des droits : SOS Racisme, créé en 1984, puis France Plus. C'est l'époque de « touche pas à mon pote ». Certains parlent de récupération politique, de manipulation à des fins électorales.



## La naissance d'un «milieu lyonnais» sur les questions d'immigration et de logement

A la suite des premières émeutes urbaines, un milieu lyonnais se forme autour de réflexions sur les questions de démolition, de logement des immigrés, de répartition du logement social dans l'agglomération.

Le sociologue urbain **Jean-Marc Berthet** a écrit l'histoire de cette formation :

«Les années 70 sont le moment de la naissance d'un milieu lyonnais autour des questions urbaines en général et des questions de logement des populations immigrées en particulier. (...) Ce milieu a eu pour particularité de porter une expertise locale forte sur la question du logement des immigrés et d'irriguer ensuite, par une succession de trajectoires professionnelles en évolution et en déplacement, vers d'autres secteurs ou institutions porteuses de ces questions. Ce milieu a largement participé de la construction d'une sociologie urbaine lyonnaise liée aux bureaux d'études. (...)».

J-M. Berthet, « Mémoire du renouvellement urbain ou renouvellement des mémoires urbaines ? L'exemple de la cité Olivier de Serres à Villeurbanne et du quartier de Parilly à Bron », 2007

L'expertise autour des difficultés de logement des immigrés s'affine à travers des rapports d'étude commanditées par l'Agence d'urbanisme auprès du Groupe de Sociologie Urbaine (GSU), d'Economie et Humanisme, de la CIMADE, de l'Alpil (créée en 1979 pour faciliter l'insertion des immigrés), de la Commission perma-

nente de l'Habitat social. Ces rapports concluent qu'il faut traiter à l'échelle de l'agglomération cette question du logement.

L'Agence d'urbanisme contribue aux réflexions et sert d'interface entre ces milieux lyonnais et les instances communautaires.

Cette expertise s'exporte vers les offices HLM et vers d'autres bureaux d'études (CREPAH, ARCADES, Trajectoires...). La Communauté urbaine va progressivement prendre en compte ces nouveaux points de vue.

La somme des connaissances acquises, ainsi que la pression exercée par le milieu associatif sur la Communauté urbaine vont bénéficier au Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération, lancé par la délibération du Conseil de communauté du 29 novembre 1984, et signé seulement... le 20 novembre 1995.

Au niveau national, les associations lyonnaises participent aussi à une dynamique qui donnera lieu à des textes législatifs et réglementaires qui préciseront les actions à mettre en œuvre en matière de droit au logement (loi Quilliot de 1982 et loi Besson de 1990).

## La Communauté urbaine s'engage de manière limitée dans les premiers DSQ (1985-86)

A partir de 1985-1986, la Communauté commence à apparaître en tant qu'acteur à part entière dans les quartiers sensibles. Son engagement pour la rénovation de la Grappinière par exemple est loin d'être neutre, se rappelle le maire de Vaulx-en-Velin **Maurice Charrier**. Mais cela reste limité, elle reste très en retrait au regard de l'Etat, des communes, des bailleurs sociaux, et l'on ne peut pas encore parler de politique d'agglomération. A Lyon, la première convention pour « la mise en valeur et le développement social des quartiers Mermoz, Etats-Unis et Duchère » est signée en juillet 1986. La priorité

de cette première convention avec l'Etat porte sur la réhabilitation des logements et la requalification des espaces extérieurs ainsi que sur l'élaboration d'actions dans le domaine social. Une première équipe composée d'un chef de projet et d'un agent de développement est mise en place pour, sur les trois quartiers, lancer les premières réunions de concertation, notamment sur les réhabilitations, animer les premiers groupes de travail avec les acteurs locaux et élaborer les premières programmations opérationnelles.

**Bruno Voisin**, qui a suivi plusieurs diagnostics de quartiers, qui feront l'objet de convention de plan avec l'Etat, témoigne :

« Si mes souvenirs sont bons, la première convention de plan pour les Minguettes n'a été signée qu'au début de 1986. On l'a préparée en 1985. Parallèlement se mettait en place le plan de référence de Vaulx-en-Velin et la restructuration des cités Tase. Il y avait aussi l'opération HVS des Buers qui nous mobilisait ou le traitement des tanneries à la Saulaie à Oullins. À l'Agence, j'ai commencé à lancer dès 1984 à la demande des élus des différentes communes des diagnostics de quartiers sur la Duchère, les Etats-Unis, Mermoz et Rillieux. Ces dossiers ont fait l'objet de convention de plan en 1986. Les premières équipes de terrains se sont mises en place en 1987-88. Les maires étaient assez prudents, mais ils voyaient favorablement l'Etat et la Communauté urbaine investir sur leurs quartiers ; surtout que peu à peu, ils prenaient conscience d'une double nécessité : celle de répondre rapidement aux dysfonctionnements des dispositifs socio-éducatifs et faire face aux malaises des jeunes ; et celle de mettre en place une action de moyen et de long terme sur la réhabilitation des logements et l'amélioration du cadre de vie. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 26 août 2008

**Pierre Suchet** situe aussi au milieu des années 80 l'intervention de la Communauté urbaine dans les quartiers en DSQ :

« C'est en 1985 que la Communauté urbaine s'est vraiment impliquée dans la requalification des grands quartiers d'habitat social, d'abord à Lyon où elle charge un de ses cadres, Christine Servillat, d'élaborer, avec le concours de l'Agence d'urbanisme et notamment de Bruno Voisin et de son assistante stagiaire, un projet de remise en valeur et de développement des quartiers Mermoz et Etats Unis dans le huitième et de la Duchère dans le neuvième arrondissement. Aux Minguettes, la chargée de mission du Vice-président de la Communauté urbaine est détachée à mi-temps sur les Minguettes avant d'être remplacée par un chef de projet, Jean-Pierre Charbonneau. C'est à cette même époque que je suis recruté comme chef de projet à Vaulx-en-Velin. Les premières opérations de réhabilitation sont alors lancées ».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

## Le rôle précurseur des bailleurs HLM

Les bailleurs sociaux, consternés par les vacances de logements aux conséquences financières désastreuses, et les maires, aux premières loges de la crise des grands ensembles, restent néanmoins bien plus mobilisés que la Communauté urbaine sur ces politiques.

**Dominique Mouillaux**, responsable du service habitat-ville à la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône se rappelle :

« En 1986, quand je reprends la mission de Gérard Callé, ce sont les maires qui sont le plus en avant. Quand le Préfet organise une réunion pour la mise en œuvre d'un projet DSQ, il invite d'abord le maire. On privilégie le quartier et le niveau communal. On est alors encore dans l'esprit d'Hubert Dubedout de développement global des quartiers à partir des habitants, et loin de l'idée de conduire d'importants projets urbains. La Communauté urbaine reste donc en retrait. Par ailleurs, à cette époque, il n'y a pas d'habitude de travail ou même de dialogue sur ces thématiques entre les élus du centre de

l'agglomération et ceux de la périphérie, entre les maires de l'Est et ceux de l'Ouest. Les élus communautaires étaient plus loin de ces questions de solidarité. Enfin, la Communauté urbaine n'avait pas encore élaboré de politique de l'habitat.

Or, ce sont surtout les bailleurs, et plus précisément, l'OPAC du Rhône et Logirel (aujourd'hui Alliadé), qui se mobilisaient sur ces questions. Il faut se remémorer l'incroyable situation des Minguettes, où 2500 logements, dont ceux de Logirel et de l'OPAC du Rhône, étaient et restaient vacants. C'est cette situation particulièrement exceptionnelle qui va conduire à une prise de conscience collective de la gravité de la situation des ZUP. Ce sont donc les bailleurs qui, aux côtés des municipalités, principalement à Vénissieux, et dans une moindre mesure à Vaulx-en-Velin, vont alerter l'Etat. Les bailleurs vont d'ailleurs se structurer en se regroupant pour peser dans les décisions. L'essentiel de la mobilisation va effectivement, dans un premier temps, venir de

Vénissieux et moins de Vaulx-en-Velin et de Rillieux où le maire craignait que sa commune soit ainsi stigmatisée. La Communauté urbaine n'était alors pas vraiment partie prenante. Seuls quelques élus communautaires et l'Agence d'urbanisme particulièrement mobilisée vont s'intéresser à ces problématiques et amener progressivement l'ensemble des élus sur ces questions. Il va alors se dessiner une volonté d'aider les maires concernés, mais pas encore de politique solidaire d'agglomération. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 9 septembre 2009

Des échanges ont lieu entre bailleurs et associations, par exemple entre Logirel et l'ALPIL. Les bailleurs travaillent aussi de concert, rappelle **Pierre Suchet**, ce qui donne naissance à des structures fédératives :

« On peut enfin citer l'habitude de travail partenarial des organismes HLM qui a permis la création de différents dispositifs. Là encore, les tensions observées aux Minguettes au début des années 1980, ont conduit les bailleurs à se regrouper et à créer l'AGELM (Association Gestionnaire des Logements des Minguettes). Ce partenariat s'est poursuivi à travers le réseau GMORL

(Groupement des Maîtres d'Ouvrage de la Région Lyonnaise). Cet inter bailleur est toujours très fort aujourd'hui dans l'agglomération et même en Rhône-Alpes par rapport aux autres régions françaises. Il a permis de créer une influente association de bailleurs (ABC HLM) et de mettre en place des dispositifs comme l'ARRADEP sur la GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité). Ces derniers dispositifs ont été mis en place dès 1994 à Vénissieux et à Vaulx-en-Velin faisant suite aux premiers protocoles de résorption de la vacance (mis en place au milieu des années 1980) et en réponse à la volonté d'Henry Chabert et de Robert Courtial, vice-présidents de Michel Noir, de vouloir agir de façon rapide et concrète pour améliorer le cadre de vie. Aujourd'hui une circulaire précise que si les bailleurs n'ont pas de convention GSUP, ils ne peuvent pas prétendre à des subventions de qualité de service ! »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

## Une approche centrée sur le bâti qui ne répond pas aux préoccupations des habitants

Toutefois, les conventions signées par la Communauté urbaine portent avant tout sur la réhabilitation des logements et la requalification des espaces extérieurs. Cela ne correspond pas au besoin de reconnaissance et d'aspiration à plus d'égalité dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs que les jeunes ont cherché à exprimer à travers la création d'associations ou un événement comme la Marche pour l'égalité.

Les acteurs politiques et institutionnels se préoccupent surtout de mettre en œuvre des réponses aux conséquences d'une crise sociale et économique (dégradation du bâti...), à travers les premiers contrats de développement des quartiers, plutôt que d'agir sur les causes de cette crise. L'essentiel de l'intervention publique se focalise en effet sur l'urbain, les logements, la démolition de certaines tours, la réhabilitation d'autres, la requalification des espaces publics et la création d'équipements. Pour **Pierre Suchet**, cette manière pour la Communauté urbaine de commencer à intervenir par l'« urbain » est liée à ses compétences :

« Le Grand Lyon a légitimement choisi d'agir dans le cadre de ses domaines de compétences propres, à savoir, l'urbanisme et le logement. Le soin a été laissé aux communes d'agir sur les autres volets de développement. Au Québec, ils ont opté pour une entrée sur le volet économique. Peu importe l'entrée. Ce qui est vraiment important, c'est de se doter d'une entrée structurante, d'avoir une stratégie et d'aller jusqu'au bout même si l'on peut constater des insuffisances au niveau social. L'entrée par l'urbain est liée à l'histoire et notamment au fait qu'il a été demandé à la Communauté urbaine de gérer l'arrêt des projets d'aménagement des ZUP tels qu'ils avaient été conçus par l'État. La question de l'aménagement de ces quartiers, chahutée par celles de la vacance des logements et des premières dégradations sur l'espace public, a conduit naturellement la Communauté urbaine à intervenir sur ces deux thématiques de l'urbain et du logement. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

**Lotfi Debbeche**, chargé de mission habitat à la Communauté urbaine, regrette cette prégnance du volet urbain sur les dimensions sociales et culturelles, dans les premiers dispositifs de politique de la ville :

« La prise en compte des personnes (les bénéficiaires) devrait être notre axe majeur de réflexion, d'intervention et d'action. On a toujours associé les banlieues à une image urbaine, à des tours et des barres sans prêter réellement attention aux gens qui vivent dedans. Nos représentations, nos modes de faire, nos dispositifs

sont construits sous l'angle de l'urbain, de la pierre et du béton. Or, ces quartiers, qui sont une loupe de la société, ont du "jus". Certes, ils concentrent des personnes qui cumulent des difficultés, mais ils concentrent aussi des envies, des talents, des capacités de résistance et de combat devant les injustices, des comportements d'entraide et de solidarité. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 12 juin 2008

## La réflexion sur la Ville engendre de nouveaux dispositifs nationaux (1985-89)

Suite aux Etats généraux de la ville et à la création de la CNDSQ, **Hubert Dubedout** remet son rapport « Ensemble, refaire la ville » (janvier 1983). Un programme de Développement Social des Quartiers est défini et se base sur la réhabilitation des grands ensembles dans les 23 quartiers prioritaires repérés par la CNDSQ.

Sa conduite est centrée sur une relation entre l'Etat et la commune intéressée. Elle prévoit un débat relatif aux objectifs et moyens avec les populations concernées ainsi qu'un suivi concerté de la réalisation. L'ambition ne s'attache donc plus seulement au réaménagement du cadre bâti, mais inclut une dimension socio-économique, visant au rétablissement de conditions de vie décentes.

Des conventions Etat-villes sont lancées pour tenter de fédérer les actions engagées en matière de prévention de la délinquance par les différents ministères (Intérieur, Justice, Affaires sociales) et par les collectivités territoriales. Sous l'impulsion de **Gilbert Bonnemaïson**, maire d'Epinaÿ-sur-Seine, auteur du rapport « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité » remis au 1<sup>er</sup> ministre en décembre 1982, les Conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance (CCPD et CDPD) sont créés. Il s'agit de structures souples, qui favorisent le rapprochement de ces acteurs. Supervisées par le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD) créé en 1982, ces conseils relayent très vite le ministère de la Jeunesse pour l'organisation des opérations « anti-été chaud » qui prennent, à partir de 1984-1985, le nom d'« opérations prévention été » (OPE), avant de se banaliser et de

s'intégrer peu à peu dans l'animation des quartiers.

En novembre 1983, la Mission Banlieues 89 est créée sous la direction de deux architectes, **Roland Castro** et **Michel Cantal-Dupart** avec l'idée que l'esthétique ne doit pas être absente des banlieues, même les plus pauvres. Des contrats Banlieues 89 sont signés entre les communes et l'Etat pour des projets (une centaine au total) qui ont pour finalité de désenclaver les banlieues, en particulier par l'aménagement d'espaces publics et l'ouverture des quartiers à la ville. Les 13 sites de l'agglomération lyonnaise qui font l'objet d'un DSO sont retenus pour l'expérimentation Banlieue 89.

**Roland Bernard**, alors maire d'Oullins (il l'est de 1977 à 1990), relève la pertinence de cette démarche :

« L'ambition affichée de la mission "Banlieues 89", lancée sous la houlette des architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, était de prendre, chaque fois que possible, le contre-pied des options radicales et traumatisantes que sont les destructions. Plutôt qu'"éradiquer", ils entendaient recomposer, restructurer, recoudre... Ainsi, "Banlieues 89" s'articulait autour de deux principes, celui de faire la Ville en Banlieue et celui de "remodeler" le tissu urbain. Ce sont ces principes que nous avons mis en œuvre à Oullins, à travers une excellente collaboration entre la mission "Banlieues 89", la Communauté urbaine et la Ville d'Oullins. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 3 septembre 2008

Cette logique sera à nouveau à l'œuvre dans le lancement, en 1988, de la politique de « développement social urbain » (DSU). Cette terminologie indique que les quartiers ne sont plus considérés comme des morceaux de ville spécifiques, où l'on cherche, comme durant la période des DSQ, à susciter de nouvelles dynamiques en s'appuyant sur leurs caractéristiques de quartiers populaires et cosmopolites. Avec le DSU, ils

sont devenus des territoires dont il convient de rattraper le retard pour qu'ils s'insèrent dans la ville. Ce n'est plus une histoire de quartier, mais de ville, ce qui impose d'élaborer des contrats de ville d'agglomération. Si le quartier reste le lieu de proximité et de participation, l'agglomération devient celui où les politiques sectorielles sont coordonnées.

## Le soutien aux cultures urbaines et au hip hop fait de Lyon un laboratoire de danses urbaines

Dans les années 80, des maires, tels **Roland Bernard**, maire d'Oullins, participent d'une prise de conscience : une commune ne peut exister sans une dimension culturelle, historique ou symbolique, sans que l'espace soit approprié par ses habitants à travers des éléments qui fassent signe et participent d'une identité partagée. Il faut prendre appui sur la culture et le patrimoine particulièrement dans les banlieues, où ces dimensions ont été ignorées au profit de l'urbanisme et des aménagements physiques.

« Une ville a besoin de repères. Que serait Tassin si on enlevait l'horloge ? Pourquoi Saint-Priest est-elle si triste ? Et si, à la place de parking et des pelouses, on avait construit des places publiques aux pieds des tours des Minguettes, la vie sociale n'aurait-elle pas évolué différemment ? Introduire des éléments culturels d'identification dans les villes, et notamment dans les quartiers populaires, me semble tout à fait fondamental, en tout cas, c'est ce principe qui a toujours guidé mon action. (...)»

Nous avons été la première commune périphérique à créer un lieu culturel d'importance : "La Renaissance". Ce lieu entre dans sa vingt-septième année.

Il s'impose désormais comme un lieu culturel fort de l'agglomération. Or, à l'époque, lorsque j'ai pris la décision de déménager les associations qui étaient abritées dans ce lieu pour les répartir dans la ville et de le transformer en lieu de culture, j'ai dû faire face à de très nombreuses oppositions. Nous avons également dans le grand parc public de la ville, le parc Chabrières, crée un lieu de regroupement d'artistes, une cité de la création pour des sculpteurs, des musiciens, des peintres et notamment ceux de Popul'art avec qui nous avons réalisé les premières fresques murales, en centre-ville, puis à la Saulaie. Les muralistes de Popul'art ont finalement investi totalement les lieux, se sont appropriés l'appellation "cité de la création" et ont réalisé un nombre incroyable de fresques dans l'agglomération lyonnaise, et bien au-delà. Réaliser de belles choses à la Saulaie, c'est témoigner de la reconnaissance aux gens qui l'habitent, et cela modifie les comportements. Le fait qu'il n'y ait jamais eu de tags sur les fresques que nous avons réalisées dans ce quartier est révélateur. (...)»

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 3 septembre 2008

### Événements et équipements culturels dans périphérie de Lyon en quelques dates (années 80)

- ▶ 1978 : Création de la Cité de la création.
- ▶ 1982 : Ouverture du théâtre de la Renaissance à Oullins.
- ▶ 1986 : Le Centre d'Arts plastiques de Saint Fons travaille en lien avec les centres sociaux et les associations de la commune pour mettre l'art à la portée de tous.
- ▶ 1987 : La Fête du livre de Bron est lancée alors qu'aucun salon du livre n'a su s'imposer à Lyon.
- ▶ 1988 : Ouverture de la Maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne, nouveau concept de médiathèque.
- ▶ 1988 : "A Vaulx Jazz" mobilise de nombreux acteurs privés, publics et associatifs pour créer le premier festival de jazz de l'agglomération.
- ▶ 1988-90 : Musée urbain Tony Garnier, cité des Etats-Unis de Lyon.

La fin des années 80 et plus encore les années 90 vont être marquées par le développement de la culture hip hop. Le hip hop, de *to hip* qui signifie individu affranchi et de *to hop* qui signifie danser, recouvre à la fois la danse, les musiques parlées, tels que le rap et les arts du tag (signature) et le graf (graffiti – fresque stylisée).

La reconnaissance du hip hop comme pratique culturelle à part entière, le succès et la consécration de certains artistes comme le soutien apporté dans le cadre de la politique de la ville aux pratiques artistiques urbaines, marquent un tournant majeur dans l'attention portée par la France aux populations issues de l'immigration et aux banlieues. Ce vecteur « culturel » est utilisé pour atteindre une catégorie de population qui échappe aux dispositifs ordinaires. En effet, au cours des années 80, les travailleurs sociaux constatent que les adolescents de sexe masculin expriment une désaffection à l'encontre des lieux institutionnels de sociabilisation (MJC, centres sociaux), qui se double souvent d'un refus de l'institution scolaire. Ayant remarqué qu'ils pratiquent une activité bientôt baptisée hip hop, les travailleurs sociaux vont chercher à prendre appui sur cette pratique, à mi-chemin entre le sport, la compétition dansée et l'expression artistique, pour entrer en contact avec ces adolescents. Toute la périphérie lyonnaise va contribuer à cette aventure, Vénissieux, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, etc. La compagnie Traction Avant, créée en 1983 à Vénissieux par **Marcel Notargiacomo**, fait figure de pionnière. A l'origine employé municipal à la Direction sports et loisirs de Vénissieux, Marcel Notargiacomo souhaitait proposer un horizon différent aux jeunes, souvent d'origine immigrée. Très vite, il a l'idée de confronter ceux d'entre eux qui pratiquent le hip hop à des chorégraphes venus d'horizon artistiques et sociaux différents. Par exemple « Un break à Tokyo », créé en 1991, mêle hip hop et danse Butô.

**Marcel Notargiacomo**, nommé en 2008 chevalier dans l'ordre national du mérite pour son action, témoigne :

« Ce parcours de la compagnie depuis 15 ans nous permet de dire modestement mais fortement que si les banlieues ne vont pas bien - et elles n'ont pas l'exclusivité de la mal vie - elles peuvent moyennant un travail collectif et permanent de proximité devenir aussi un potentiel de créativité, un laboratoire de l'interculturel, une mémoire vivante préfigurant sans doute des configurations à venir de nos sociétés. Parce que l'action culturelle est un des moyens de formuler des repères, de réinjecter du sens et de la sociabilité, il nous semble urgent de secouer nos certitudes et

nos enfermements, notamment ceux qui consistent à suspecter, socialement et institutionnellement, la dimension artistique de ce qui se construit, venue des cités aux vies fragiles, avec souffrance, risque, danger ; il y faut, là comme ailleurs du travail, des compétences et quelque chose à dire. »

Marcel Notargiacomo,  
Reboiser l'âme humaine, 2006

« Des grands Lyonnais comme les chorégraphes Mourad Merzouki, Fred Bendongué, Samir Hachichi, Zoro Henchiri, Kader Attou qui ont créé ou dirigent des compagnies ; des danseurs comme Erika Delorme, Najib Guerfi, ou Kader Belmoktar, ou des musiciens comme Arésy Hamitouche ont fait rayonner le hip hop à travers des spectacles qui ont rencontré un succès souvent international. (...) Et désormais les compagnies Traction-Avant, Accrorap Fred Bendongué, Mudanza, la Belle Zanka ou encore Käfig ont acquis une réputation internationale.

Ce potentiel de talents a pu être révélé et se réaliser grâce à un terreau particulièrement riche dans l'agglomération lyonnaise, constitué d'hommes qui discrètement partagent une profondeur de vue et une certaine habitude de travail en réseau en dehors des cadres institutionnels établis. La dynamique et le nécessaire travail inter partenarial inhérent à la politique de la ville ont offert un cadre d'action à cette spécificité lyonnaise. Cette volonté partagée d'agir en faveur des banlieues et de l'intégration de leurs populations a permis à la break danse de passer de la rue à la scène, et de la démonstration de performances individuelles ou de défis à des spectacles chorégraphiés. Cette évolution a demandé à la break danse de s'ouvrir à d'autres mondes culturels et à d'autres formes d'expression et ainsi de sortir d'un enfermement propre à une certaine "culture du ghetto". Certains pensent qu'en évoluant de la sorte elle aurait perdu son âme d'origine, mais force est de constater que cette évolution a permis une réelle valorisation de la break danse et de fait des jeunes qui la pratiquent. »

Catherine Panassier,  
« La politique de la ville dans les années 90... »,  
synthèse Millénaire 3



Les acteurs de la politique de la ville vont fortement soutenir ces pratiques culturelles à la fois pour établir un lien avec les jeunes des banlieues (à la fois porteur de reconnaissance et d'ouverture culturelle), mais aussi, sans doute, pour canaliser positivement l'énergie et l'expression d'une jeunesse dont le mal être et le désir de reconnaissance sont flagrants.

La création du Défilé de la biennale de la danse de Lyon s'inscrit dans cette dynamique de reconnaissance de la créativité culturelle des banlieues, de même que les premiers festivals de danse urbaine en région « Danse Ville Danse » (Villefranche en 1992 puis Lyon en 1993), qui préfigurent les premières rencontres nationales de danses urbaines à la Villette en 1996.

## 1989, la question des quartiers d'habitat social comme enjeu d'agglomération

**Michel Noir** qui a réalisé le grand chelem dans les arrondissements de Lyon lors des élections municipales de mars 1989, est élu président de la Communauté urbaine de Lyon le 5 juin 1989. Parmi les quatre priorités pour son mandat (1989-1995), figure l'habitat et le logement social, à côté de l'écologie urbaine, du développement économique, et des déplacements urbains.

Durant son mandat, les dispositifs existants sont renforcés et généralisés. Un service Développement social urbain (DSU) est mis en place.

**Dominique Mouillaux** y voit la marque d'un tournant dans la politique communautaire :

« La création du service Développement Social Urbain (DSU) du Grand Lyon vient concrétiser la volonté des nouveaux élus communautaires de s'investir dans la Politique de la Ville. Cette dernière ne sera plus l'addition de projets communaux, mais une vraie politique d'agglomération. La création du service DSU provient ainsi de l'évolution politique de la Communauté urbaine, mais aussi en réponse à la volonté de l'Etat d'aboutir à un contrat à l'échelle de l'agglomération avec l'affirmation d'une plus grande ambition et d'une plus grande cohérence d'action. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 9 septembre 2009

Les premières équipes DSU, sur Lyon, Vénissieux, Vaulx-en-Velin ou Rillieux sont les précurseurs des futures équipes de la Politique de Ville. **Pierre Suchet** raconte :

« C'est à partir de 1989 et l'arrivée d'un nouvel exécutif autour de Michel Noir que la question des quartiers d'habitat social devient vraiment un enjeu d'agglomération. Le Grand Lyon propose alors aux communes d'investir en priorité sur ces secteurs alors que la plupart des maires étaient plus préoccupés par la prise en charge de la requalification de leur centre ville.

Ce ne sont plus cinq quartiers qui sont concernés, mais une douzaine. Outre les premiers quartiers de Vaulx-en-Velin, Vénissieux et de Lyon, auxquels se rajoutent les Pentes de la Croix-Rousse, on compte désormais aussi ceux de Villeurbanne, Décines, Meyzieu, Bron, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, où d'Oullins.

C'est à ce moment là que le service est créé, et que, dans chaque grand quartier, est mis en place une équipe opérationnelle avec un chef de projet unique sous l'autorité de la Communauté urbaine, de la commune et de l'Etat. Cependant, pour des raisons politiques, certaines communes préféreront avoir aussi un chef de projet municipal et de fait, des binômes se mettent en place, notamment à Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne et à Rillieux. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

Néanmoins, tous les maires ne s'impliquent pas dans la politique de la ville. Il faudra attendre la deuxième partie des années 90 pour que leur implication soit généralisée.

Le service DSU (Développement social urbain) coordonne l'ensemble des équipes locales autour des axes stratégiques du Grand Lyon qui sont contractualisés avec les communes concernées et l'Etat. Le service gère l'élaboration et la programmation financière des projets urbains, permet également des échanges sur l'ensemble des thèmes de la politique de la ville. La politique de DSU est véritablement partenariale, elle associe communes, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, bailleurs sociaux, associations. Le partenariat en matière d'habitat fait émerger une culture commune entre acteurs institutionnels et associatifs, éminemment favorable à l'action. Ces acteurs sont convaincus que le principe de la politique de la ville est bon, qu'il consiste à rechercher des solutions préventives globales, et non sectorielles, aux problèmes sociaux.



*Centre national chorégraphique Maguy Marin, Rillieux-la-Pape*



*Immeubles réhabilités aux Minguettes à Vénissieux*

## Le Grand Lyon et L'Etat à la manœuvre dans les quartiers sensibles

Cela ressemble à un paradoxe : les émeutes du Mas du Taureau d'octobre 1990 à Vaulx-en-Velin sont une douche froide pour les élus de l'agglomération et les acteurs de terrain, mais ils ouvrent la voie à un renforcement de l'intervention publique dans les quartiers en politique de la ville. Deux grands textes marquent la politique de la ville durant cette décennie : la loi d'orientation pour la ville (LOV) de 1991 et le Pacte de relance pour la ville (PRV) de 1996. L'Etat reprend la main au début des années 90, cherchant à mieux articuler les multiples activités déployées depuis une dizaine d'années et se dotant d'outils d'impulsion ou de contrôle, au premier lieu desquels la Délégation Interministérielle à la Ville, les contrats de villes et les Grands Projets Urbains.

Dans l'agglomération lyonnaise, on se saisit précocement de ces outils. La production de logements sociaux va bon train, en particulier grâce au travail commun entre la DDE, le Grand Lyon et les organismes HLM. **Michel Noir**, nouveau président de la Communauté urbaine, entend faire de la politique de la ville une véritable politique d'agglomération, et non plus l'addition d'actions communales. Le Grand Lyon devient durant cette décennie moteur de la politique de la ville sur les volets urbain et de l'habitat. Il se dote d'un service Développement

Social Urbain. Le nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (1992) donne lieu à la mise en œuvre du programme local de

l'habitat (PLH), adopté en 1995, alors que la politique de la ville est « cadrée » par un contrat de ville d'agglomération pour les années 1994-1999 (23 quartiers sont concernés). Vénissieux et Vaulx-en-Velin bénéficient d'un GPU. Le changement dans l'échelle d'intervention se dit dans les mots : on ne parle plus de « développement social des quartiers » mais de « développement social urbain ».

Le mandat de **Raymond Barre** (1996-2001) consolide à la fois l'intervention de la Communauté urbaine en matière de politique de la ville et le rôle des communes. Les interventions lourdes réalisées permettent de faire revenir des « petits » quartiers dans la ville « ordinaire » (Etats-Unis à Lyon, le Prainet à Décines, l'Arsenal à Saint-Fons, etc.).

La valorisation des cultures urbaines dans les années 90 répond au désir des acteurs politiques, institutionnels et associatifs de renouer des liens positifs avec la jeunesse des banlieues populaires. Les quartiers retenus au titre de la politique de la ville de l'agglomération sont fortement impliqués dans le Défilé de la biennale de la danse.

Que retiendra-t-on des années 90 : la France « Black Blanc Beur » mise à l'honneur par le Mondial 98 ou les « sauvages » désignés par le ministre Chevènement ? Les mots d'« exclusion » et de « fracture sociale », ou le « communautarisme » tant redouté ? Les signes, fugaces, de reconnaissance de la diversité culturelle de l'agglomération (Grande Mosquée, hip hop, Défilé de la biennale...) ou le niveau de chômage qui reste extrêmement élevé dans les quartiers sensibles et l'islamisme qui progresse dans les cités ?

## Loi Besson (mai 1990) et loi d'Orientation pour la Ville (juillet 1991)

La loi « Besson » du 31 mai 1990 « visant à la mise en œuvre du droit au logement » permet aux associations de produire de l'habitat très social, ce qu'elles réclamaient, considérant que les organismes HLM n'étaient pas compétents en la matière et qu'il est possible d'innover dans les solutions. **Bernard Devert** monte ses structures à partir d'Habitat et Humanisme avec les collecteurs du 1 % patronal.

Un an plus tard est adoptée la loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV). C'est un texte programmatique dont les décrets d'application mettent

du temps à être pris. La loi porte sur quatre domaines principaux : l'équilibre de l'habitat, le maintien de l'habitat à vocation sociale, l'évolution urbaine et sociale des grands ensembles et la politique foncière. Elle impose, dans un objectif de mixité sociale, à toutes les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants d'avoir au moins 20 % de logements sociaux.

Le gouvernement définit les premiers grands projets urbains (GPU) en faveur de quartiers situés en banlieue parisienne, ainsi qu'à Vénissieux, Marseille, Roubaix et Tourcoing.

## Vaulx-en-Velin, octobre 1990 : «Et la banlieue modèle s'embrasa»

Le 6 octobre 1990, alors que la rénovation urbaine de Vaulx-en-Velin est engagée et que **Michel Noir**, nouveau président de la Communauté urbaine a inauguré voilà une dizaine de jours, le centre commercial du Mas du Taureau symbole du renouveau de la ville, mais aussi un mur d'escalade, une crèche, une bibliothèque et des immeubles rénovés, un jeune homme, **Thomas Claudio**, meurt dans une course poursuite avec des policiers. Le quartier du Mas-du-Taureau s'embrase, le centre commercial est détruit par un incendie. C'est un coup terrible à l'encontre des politiques menées depuis plusieurs années, alors que l'on croyait que la dynamique enclenchée ne rendait plus possible ce genre d'événement.

**Dominique Mouillaux**, responsable du service habitat-ville à la DDE, se remémore la stupeur provoquée par cet embrasement :

« Je crois qu'elles ont été particulièrement marquantes, non pas parce qu'elles ont été plus violentes que les autres ou plus ou moins médiatisées, mais parce qu'elles nous ont surpris. En 1990 à Vaulx-en-Velin, nous étions tous - l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs, la municipalité et les habitants - dans une dynamique positive de renouveau du quartier. L'inauguration de la place du Mas du Taureau était l'une des premières opérations symboliques de la politique de la ville. Je me souviens être venu en famille à l'inauguration du mur d'escalade et de l'ambiance si conviviale qui régnait. Je revois Michel Noir et Maurice Charrier circuler à travers les odeurs de merguez dans une certaine liesse

populaire. Implicite, nous partagions une certitude : celle de progresser vers un meilleur vivre ensemble dans ce quartier. Et, pas même dix jours plus tard, suite au décès de Thomas Claudio et des émeutes qui ont suivi, tout s'est écroulé. C'était vraiment très dur, je me souviens de la fatigue de Maurice Charrier, de l'accablement de tous. De tels événements relativisent l'action urbaine, ramènent à l'humilité et nous rappellent la fragilité de ces quartiers. Si Michel Noir était présent lors de l'inauguration de la place du Mas du Taureau, il l'a aussi été pendant les événements, et je me souviens précisément de la relation entre ces deux hommes dans ce moment difficile et douloureux : à l'évidence, il se passait quelque chose de particulièrement fort entre eux sur le plan humain. Il est vrai que, dans un même temps, ce coup dur a cimenté nos liens et surtout, engendré de nouvelles prises de conscience sur la réalité de ces quartiers qui vont d'ailleurs avoir des répercussions nationales. Les "événements de Vaulx-en-Velin" vont effectivement conduire l'Etat à revoir l'ambition et l'organisation de la Politique de la Ville en France. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 9 septembre 2009

Tous les journaux s'emparent immédiatement du sujet. À partir du lundi 8 octobre 1990 et dans la semaine qui suit, les émeutes font trois fois la une du Monde, trois fois celle de Libération, quatre fois celle du Figaro, deux fois celle de L'Humanité et deux fois celle du Parisien. Le traitement médiatique des événements et les mots utilisés diffèrent de ceux qui avait été utilisés, 10 ans

plus tôt, pour les rodéos des Minguettes par exemple. Selon la sociologue **Sylvie Tissot**, auteur de l'ouvrage *L'Etat et les quartiers – Genèse d'une catégorie de l'action publique* (2007), cela traduit un changement profond de perception des banlieues. On ne dit plus « quartiers populaires » ou « grands ensembles », remarque la sociologue, mais « quartiers sensibles ». Si la question des banlieues a été érigée en question prioritaire à la fin des années 1980, c'est au prix de la mise en sourdine systématique des explications traditionnelles, qui reposent sur le chômage, le racisme et les discriminations subis par les habitants des cités, l'augmentation

des conflits entre les jeunes et la police, au profit d'une explication mettant en avant le manque de lien social, de dialogue et de communication dans ces quartiers. Ce changement de perception a des effets sur les solutions mises en œuvre à travers les dispositifs de la politique de la ville, centrées sur l'injonction faite aux habitants de participer à nouveau à la vie commune. La promotion de la participation des habitants et l'éloge de la mixité sociale prendraient en quelque sorte la place de la lutte contre le chômage et l'élaboration de vrais programmes de redistribution sociale.

## Politique de la ville, un nouveau dynamisme dans l'agglomération

Paradoxalement, ces émeutes vont pousser le Grand Lyon et l'Etat à poursuivre dans le sens d'une politique volontariste de renouvellement urbain. **Maurice Charrier** témoigne :

«Cependant, ces événements ne nous ont pas ôté l'espoir que nous étions nombreux à partager pour l'avenir de la ville, le devenir de ses habitants. Cette situation nous a conduit, non pas à changer, mais à renforcer notre intervention pour mieux prendre en compte les conséquences de la crise en s'appuyant sur les atouts que possède la ville».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 10 juin 2009

En décembre 1990, **François Mitterrand** annonce la création d'un ministère de la ville.

**Pierre Suchet**, directeur du service politique de la ville et du renouvellement urbain du Grand Lyon, se souvient :

«Après les émeutes très médiatisées de Vaulx-en-Velin en 1990, François Mitterrand annonce, à Bron, un plan de rénovation des quartiers défavorisés sur cinq ans. Il estime qu'il faut "casser partout le mécanisme de la ségrégation". Il préconise la solidarité entre les communes riches et les communes pauvres, et annonce la création d'un ministère chargé de coordonner les actions en faveur de ces quartiers. Michel Delebarre est nommé ministre d'Etat chargé de la politique de la ville. Le décret relatif à ses attributions prévoit qu'il a autorité sur la Délégation Interministérielle à la Ville et au développement urbain (DIV), et sur la délégation à la rénovation des banlieues. Il dispose, en outre, des

directions d'administration centrale relevant des différents ministères qui contribuent à la politique de la ville. Et, en janvier 1991, treize sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville sont nommés, dont un à Lyon. Puis, et c'est encore dans notre agglomération que ce dispositif sera testé, la Préfecture met en place des "délégués de l'Etat". Ces derniers, fonctionnaires issus de différents services de l'Etat, sont chargés de coordonner l'action de l'Etat sur un quartier donné. Ils travaillent en lien étroit avec les chefs de projet.»

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 23 juillet 2008

Toute une série de facteurs se combinent, note **Dominique Mouillaux**, responsable du service habitat-ville de la DDE, pour faire du début des années 90 une période féconde en matière de politique dans les grands quartiers d'habitat social :

«Autour de 1988-90, du fait de la conjonction de plusieurs facteurs (arrivée de Michel Noir et d'une équipe nouvelle ; ministère Besson qui a beaucoup mobilisé les acteurs), on s'est trouvé dans une phase créative et de confiance : création du "PLA I" ou logement d'insertion (les bailleurs rassemblent l'ensemble des acteurs pour une approche concertée afin de faire du logement d'insertion très peu cher) ; création d'une instance de coordination pour la charte de l'habitat adapté ; création des observatoires locaux de la demande, issus d'une démarche militante et d'un contexte de démolitions. Les observatoires ont fonctionné durant deux ans sans que personne ne soit payé pour le faire, avec des échanges de données entre préfecture, mairie,

et associations, qui seraient inconcevables aujourd'hui. Jusqu'en 1994-95 on a produit sur le département du Rhône 450 logements très sociaux par an, la majorité sur Lyon (le 3<sup>e</sup> arrondissement recevant les deux tiers de la dotation départementale). Aujourd'hui, on est tombé à 70 logements de ce type par an.

Les sous-préfets à la Ville et les délégués de l'Etat qui vont se mettre en place au début des années 1990 et l'évolution des services de la DDE, vont accompagner cet élargissement et inciter le Grand Lyon, et tout particulièrement le service DSU, à investir le champ de l'habitat. Un travail commun entre la DDE, le Grand Lyon et les organismes HLM va, par exemple, permettre d'avancer sur les stratégies de réhabilitation et de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP). En effet, la mise en place des premières conventions GSUP, qui prendront également en compte les questions d'insertion et d'emploi avec le dispositif Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Services de Proximité (ARRADEP), vont permettre de développer des expérimentations en commun. (...) L'élaboration des projets se faisait dans une confrontation, parfois conflictuelle, des points de vue entre la commune, la Communauté urbaine, les organismes HLM et l'Etat. Cependant, la force de ce partenariat a toujours permis de déboucher sur des projets collectivement portés. Et si la Communauté urbaine était en retrait au début de la Politique de la Ville, dans les années 1990, elle en devenait le moteur sur les volets urbain et de l'habitat. Nous avons résolument construit une politique partagée, une efficace collaboration et ce, sans que personne ne perde son identité».

www.millenaire3.com  
propos recueillis 9 septembre 2009

En 1992 est approuvé le nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL). Il poursuit trois objectifs : faire de Lyon une métropole européenne ; une métropole équilibrée et solidaire (ce qui suppose la solidarité avec les quartiers d'habitat social) ; une ville où il fait bon vivre. Le schéma directeur donne lieu à la mise en œuvre de programmations sectorielles, dont le programme local de l'habitat (PLH) et la politique de la ville à travers le développement social des quartiers et le contrat de ville.

L'objectif principal du schéma directeur en matière de développement social urbain est de développer une politique urbaine globale à l'appui des ambitions d'équilibre et de diversité. Il se décline en deux orientations majeures : la première est d'amplifier la politique de développement social urbain en s'appuyant sur les opérations de quartiers mises en œuvre depuis 1982, ainsi que la politique de solidarité au niveau de l'agglomération, notamment dans le domaine de l'habitat (PLH), du développement économique, de l'insertion et des autres formes de lutte contre les exclusions. Pour cela, le SDAL s'appuie sur l'observatoire des territoires sensibles et celui de l'emploi - insertion - cohésion sociale ; la seconde orientation consiste à renforcer la cohérence d'agglomération d'une part, en étendant à « la première couronne Est » le bénéfice des synergies développées à partir des opérations de développement social urbain, et d'autre part en développant une politique urbaine globale portant à la fois sur les transports, le développement économique, l'environnement.

Pour répondre aux déséquilibres en matière de logements, le Grand Lyon élabore, de 1992 à 1995, le **Programme Local de l'Habitat** (PLH). Il est adopté en novembre 1995. Sur le plan réglementaire, le PLH est le document d'orientation stratégique de la politique locale de l'habitat établi pour une période au moins égale à six ans. Il est constitué d'un diagnostic, de grandes orientations stratégiques et d'un programme d'actions déclinées commune par commune, avec un volet opérationnel très précis. Le PLH est une forme de supra-communauté concertée, avec un partenariat avec les communes, organismes constructeurs, bailleurs, associations. Le suivi du PLH se fait par les observatoires du logement, organes de concertation.

Une des priorités du PLH est d'augmenter l'offre de logements sociaux, notamment pour les populations défavorisées et les revenus moyens (le PLH oriente en effet la production de tel et tel type de logement par quartier et commune pour favoriser équilibre et mixité). Pour lever les craintes des communes, un travail individuel commune par commune est réalisé, puis par groupement de 3 à 7 communes voisines, pour intégrer les élus dans la politique de l'habitat. Les résultats du PLH sont débattus tous les ans. Le PLH de 1995 sera actualisé en 1998, puis en 2002.

## L'Etat reprend les choses en main en matière de politique de la ville

Au début des années 90, les résultats ne sont pas à la mesure des objectifs fixés en matière de politique de la ville, même si la dynamique est jugée positive (bouillonnement d'expérimentations, mobilisation des acteurs locaux, intérêt du travail partenarial territorialisé...). Les quartiers se caractérisent toujours par un cumul de handicaps sociaux et économiques, qui laissent craindre des conséquences graves en termes de cohésion sociale. L'Etat va donc tenter de reprendre les choses en main au début des années 90, en cherchant à mieux articuler les multiples activités sectorielles déployées dans ces territoires depuis une dizaine d'années. Il va reprendre un rôle d'impulsion et de contrôle, voter d'importantes lois et créer un ensemble de dispositifs au premier rang desquels la Délégation Interministérielle à la Ville, le ministère de la ville, un fonds interministériel d'intervention pour la ville (FIV) et les contrats de villes (214 contrats de ce type sont mis en place en 1994, concernant 750 communes et 1 300 quartiers).

En 1991 sont nommés les 13 premiers sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville. La loi du 13 mai 1991 institue une Dotation de solidarité urbaine et un Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France ; la même année est créé le Service National Ville (SNV) dans le cadre duquel des appelés du contingent seront affectés dans les quartiers sensibles.

En 1992, le Grand Lyon est l'une des premières agglomérations à s'engager dans la signature d'un contrat de ville d'agglomération. Le premier contrat de ville d'agglomération fixe la géographie prioritaire, en vertu d'une décision consensuelle de l'Etat, du Grand Lyon et des communes concernées. Cette procédure suscite un lieu de discussion entre ces acteurs. C'est aussi un basculement parce que l'on passe du développement social des quartiers (DSQ) au développement social urbain (DSU) : les problèmes ne peuvent se résoudre à l'échelle de quartiers.

Le contrat de ville 1994-1999 du Grand Lyon comprend 55 territoires en géographie prioritaire dont 15 quartiers en catégorie 1 qui font l'objet d'interventions réparatrices lourdes (en tout, 200 000 habitants sont concernés, soit 18 % de la population du Grand Lyon). Les quartiers retenus au titre de la politique de la ville sont en effet définis en trois catégories, de la première qui concerne

les quartiers dans lesquels une intervention massive est indispensable et qui reçoivent l'essentiel des crédits spécifiques, jusqu'à la catégorie 3 qui regroupe les quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun.

Le contrat dote cette politique de financements conséquents, dont la moitié est dédiée à la réhabilitation des logements.

La même année 1992, sont lancés par l'Etat des « grands projets urbains » (GPU). Dès 1993, Vénissieux et Vaulx-en-Velin bénéficient de ce label qui augmente les crédits.

Durant ces années, l'agglomération lyonnaise se dote d'outils d'analyse, d'observation et de suivi de la politique de la ville : créé en 1993 au sein de l'Association Inudel (Innovation Urbaine et Développement Local, puis constitué en association, le Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social et Urbain Rhône-Alpes (CR-DSU) a pour mission la qualification et la dynamisation des acteurs de la politique de la ville et du développement local. L'année suivante est mis en place l'observatoire territorial du Contrat de Ville, un outil d'observation et de suivi des quartiers à l'échelon de l'agglomération (il sera complété en 2002 par l'observatoire emploi, insertion, cohésion sociale).

L'Union européenne supporte les politiques menées. Le programme européen Urban 1994-1999 en faveur des quartiers défavorisés retient par exemple 8 sites français.



ZUP de Rillieux-la-Pape

## L'enjeu du partage de l'espace public

L'aménagement des espaces publics devient une véritable politique communautaire portée par le Grand Lyon dès 1989. Considérant que le travail sur l'espace public pouvait constituer un outil majeur de « recomposition urbaine », que l'espace public pouvait aussi contribuer à traduire une « identité partagée » dans les 55 communes de l'agglomération, le vice-président à l'urbanisme **Henry Chabert** et son conseiller **Jean-Pierre Charbonneau**, eux-mêmes influencés par les recherches sociologiques menées autour d'**Isaac Joseph** et dans le cadre des appels d'offres du Plan Urbain, travaillent à la création d'un Service Espace Public au sein de la Communauté urbaine (1990).

La réflexion sur l'espace public s'est notamment faite dans les quartiers de la politique de la ville, dès la fin des années 70 et les années 80 (politique HVS, opération banlieue 89...), ces quartiers ayant servi en quelque sorte servi de laboratoire\*.

Les aménagements, commencés au centre de Lyon avec la rue de la République et la place des Terreaux se poursuivent à un rythme soutenu (150 aménagements sont réalisés au cours des années 1990-95).

Il apparaît clairement que l'espace public est un enjeu de « vivre ensemble », face aux phénomènes de captation d'espaces publics par des groupes. Dans leur rapport, « *En passant par le centre : la rue de la République à Lyon - Anthropologie d'un espace public* » (1990), **Catherine Foret** et **Pascal Bavoux** pointent ainsi la nécessité de maintenir le caractère ouvert des espaces publics :

« Si la rue de la République assure encore, dans une certaine mesure, cette cohabitation des référents symboliques et cette diversité d'usages, on voit

cependant apparaître les signes d'une fragilisation du caractère public de la rue, qui se manifeste par une double tendance à l'appropriation de certains sous-espaces par certains groupes sociaux (on pense aux jeunes dans la partie Sud de la rue), et à l'homogénéisation des fonctions commerciale et de loisirs (ayant tendance à se spécialiser en direction du public jeunes). On aurait tout à perdre à ce qu'une telle évolution se précise, sachant que ce serait les jeunes eux-mêmes les plus pénalisés par un appauvrissement du sens de cet espace : ils s'y retrouveraient entre eux, alors qu'ils viennent précisément y chercher l'altérité. L'enjeu d'une intervention d'aménagement de cette rue réside dans un renforcement de son rôle public, c'est-à-dire de sa capacité à favoriser ce que Jean Duvignaud appelle "le tête à tête urbain". Il ne passe donc pas par une éviction d'une partie du public présent, et moins encore par une réduction de sa fonction piétonne (dont on a montré qu'elle était appréciée parce qu'elle créait, précisément, les occasions de ce tête-à-tête), mais bien par un accroissement de son attractivité, par démultiplication de ses capacités d'accueil et de ses potentialités d'usage. ».



Décines - Le Prainet

## 1996 : la banlieue défile et danse dans le centre de Lyon

L'engouement des élus locaux pour la culture comme levier de « régénération urbaine » dans les années 90 passe par différentes phases. En 1991, alors que le ministère de la Culture et de la Communication est de plus en plus sollicité pour participer à la Politique de la Ville, il engage un programme au travers d'un appel à propositions consacré au « lien social dans les périphéries urbaines ». Il s'agit, selon les auteurs de la préface au rapport qui en découlera, de « prendre la mesure des

difficultés du vivre ensemble qui se manifestent (...) dans notre société et ainsi mieux éclairer les politiques culturelles à mener ».

La valorisation des cultures urbaines dans les années 90 répond au désir des acteurs politiques, institutionnels et associatifs de renouer des liens positifs avec la jeunesse des banlieues populaires. Le partenariat qui se noue pour valoriser ces expressions culturelles est facilité par l'habitude prise par les acteurs de la

\*Catherine Foret, « Espace public/Cultures urbaines, 30 ans de réflexion et d'expérience française », rapport remis au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008.

politique de la ville, professionnels, associations et élus de travailler de manière partenariale et territorialisée. La reconnaissance de ces formes artistiques vient de la politique de la ville avant de venir du monde de la culture.

Ainsi, **Guy Darmet** et **Michelle Luquet** de la Maison de la danse, forts de diverses expériences d'ateliers et d'événements festifs, soutenus notamment par **Gilberte Hugouvieux** (Inter-Service Migrants), **Philippe Delpy** (Fonds d'Action Sociale), **Benoît Guillemont** (Direction Régionale des Affaires Culturelles), **Marc Villarubias** (Ville de Lyon), **Marcel Notargiacomo** (Vénissieux) arrivent à convaincre les élus et l'ensemble des financeurs pour monter le premier Défilé de la biennale de la danse, en 1996.

Initié par **Guy Darmet** en tant que directeur artistique de la biennale de la danse, lors de la 7<sup>e</sup> édition de la Biennale, cet événement va concourir, à partir de 1996, à mettre en scène l'agglomération dans sa diversité

sociale. C'est tout sauf anodin alors que dans le même temps les thèses du Front National progressent.

Encadrés par des chorégraphes professionnels, des bénévoles de tous âges et de toutes origines, mais majoritairement issus des quartiers les plus populaires de l'agglomération, préparent l'événement pendant une dizaine de mois au sein d'ateliers de pratiques artistiques (danse, musique, costumes, décoration...), financés principalement par la politique de la ville. Les quartiers au titre de la politique de la ville de l'agglomération sont donc fortement impliqués dans cet événement. Plusieurs chorégraphes professionnels sont aussi implantés dans ces quartiers (**Pierre Deloche**, **Mourad Merzouki**, la compagnie Traction Avant...). De plus, les bénévoles qui défilent au cœur de Lyon montrent une danse urbaine qui est largement issue de la banlieue. Le Défilé, estime **Guy Darmet**, est l'occasion de faire se rencontrer des catégories sociales qui ne se rencontrent pas dans la vie ordinaire.

### « Mixité urbaine, Mixité culturelle »

*Extrait de l'intervention de Guy Darmet à la table ronde organisée dans le cadre des Rencontres des Cultures urbaines à la Villette le 15 octobre 1998*

En 1994, nous avons organisé "la Fête en couleurs", essentiellement africaine, qui a réuni, là aussi, près de 100.000 personnes. Il est donc possible de faire venir un large public qui n'est pas forcément celui qui entre dans les théâtres. En 1996, à l'occasion d'une Biennale consacrée au Brésil, j'ai rencontré une école de Samba installée dans un hangar, où toutes les catégories sociales étaient réunies et qui, en tant que lieu de rencontres, jouait un rôle social très important. M'inspirant de cette expérience et face au manque de communication qui existe chez nous,

j'ai souhaité faire se rencontrer des gens autour d'un projet. De là est née l'idée du défilé, soutenu par le Ministère de la culture : il s'agit de faire travailler des amateurs, jeunes et moins jeunes, autour de la notion de danse urbaine avec des chorégraphes professionnels. Pour cela, il faut un opérateur (centre social, MJC, théâtre, association, etc.), des fonds (que nous amenons sous la forme de la prise en charge du chorégraphe pendant six mois et d'enveloppes distribuées à chaque groupe). L'originalité de ce défilé est qu'il est totalement chorégraphié. La

première expérience a donc eu lieu en septembre 1996, elle a réuni dix-sept groupes venus des quartiers et de la périphérie de Lyon. Il s'est passé quelque chose de formidable. D'abord parce que les groupes, composés de personnes de 10 à 80 ans, ont travaillé ensemble. Ensuite, parce que nous invitons les quartiers à être les vedettes au cœur de la ville. Ce défilé a rassemblé 200.000 personnes dans les rues de Lyon. Suite à ce succès, nous avons décidé d'organiser le prochain défilé pour la Biennale 1998 sur le thème de la Méditerranée.



Cet événement qui va devenir l'un des grands rendez-vous de l'agglomération lyonnaise est aussi un aboutissement, celui d'une reconnaissance des « cultures urbaines » et en premier lieu du hip hop.

## De nouveaux mots d'ordre : «lutter contre l'exclusion», «réduire la fracture sociale»

Dans les années 90, l'exclusion devient un maître mot (il y aura même la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions) et un concept clé de l'approche des quartiers. Il ne s'agit alors plus de compter sur les habitants pour être acteurs du développement de leur quartier, mais de politiques pour lutter contre l'exclusion dont ces habitants sont victimes. L'Etat et les collectivités locales vont alors devoir concentrer leurs efforts et leurs moyens non plus pour accompagner, mais pour réintégrer ces quartiers dans la ville et les habitants dans la vie sociale et économique : intégration des territoires et insertion des habitants sont les deux grandes lignes de conduite de la politique de la ville.

Dérivée de la notion d'exclusion, celle de fracture sociale, va se retrouver au cœur de la campagne des présidentielles de 1995, dans le discours du candidat **Jacques Chirac**.

Cette expression vient du philosophe **Marcel Gauchet**, et a été également employée par le sociologue **Emmanuel Todd** lorsqu'il analysait le désarroi populaire régnant en France depuis 1981. **Henri Guaino**, maître de conférences de l'IEP de Paris, nommé en 1994 conseiller technique auprès de **Charles Pasqua** alors ministre de l'Intérieur développe ce thème de la «fracture sociale» et du «pacte républicain» dans les discours de **Jacques Chirac** lors de l'élection présidentielle de 1995.

### Campagne présidentielle de 1995

*Discours fondateur de la campagne présidentielle de Jacques Chirac, 17 février 1995*

La France fut longtemps considérée comme un modèle de mobilité sociale. Certes, tout n'y était pas parfait. Mais elle connaissait un mouvement continu qui allait dans le bon sens. Or,

la sécurité économique et la certitude du lendemain sont désormais des privilèges. La jeunesse française exprime son désarroi. Une fracture sociale se creuse dont l'ensemble de

la Nation supporte la charge. La "machine France" ne fonctionne plus. Elle ne fonctionne plus pour tous les Français.

*Extrait du livre - programme du candidat Jacques Chirac, 10 janvier 1995*

Dans les banlieues déshéritées règne une terreur molle. Quand trop de jeunes ne voient poindre que le

chômage ou des petits stages au terme d'études incertaines, ils finissent par se révolter. Pour l'heure, l'État s'efforce de

maintenir l'ordre et le traitement social du chômage évite le pire. Mais jusqu'à quand ?

**Jacques Chirac** va estimer que la fracture sociale, particulièrement manifeste dans les banlieues, menace l'unité nationale.

## Alain Juppé annonce le Pacte de relance pour la ville (1996)

Le gouvernement élabore un plan d'envergure nationale, le « Pacte de relance pour la ville ». Le premier ministre **Alain Juppé** annonce les 68 mesures de ce pacte (loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville), lors d'un Comité interministériel des villes réuni à Marseille.

Le texte se compose de deux volets principaux, le premier, de portée législative et le second, d'ordre réglementaire pour aider à la résolution des problèmes des quartiers en difficulté dans des domaines tels que l'école, les transports, les assurances, la santé, la culture et la maîtrise de l'immigration.

Comme le souligne le sénateur **Gérard Larcher**, ce projet de loi :

«repose sur un diagnostic : les problèmes, les difficultés de la ville sont le résultat de plusieurs facteurs dont celui qui est lié à l'urbanisme a trop longtemps occulté la diversité de nature. Seule une approche globale peut permettre de les traiter».

Son originalité tient à la création de 44 zones franches urbaines (ZFU) dont la Commission européenne avait été saisie, au titre du contrôle des aides d'Etat prévu par le traité sur l'Union européenne, et qu'elle autorisa le 23 avril 1996.

Le Pacte de relance pour la ville définit aussi des « zones de redynamisation urbaine » (ZRU) et des « zones urbaines sensibles » (ZUS). Il renforce la maîtrise par l'Etat de la politique de la ville. La création de la première Zone Franche Urbaine de l'agglomération à Vaulx-en-Velin intervient dès 1996.

C'est aussi au cours de l'année 1996 que 100 000 emplois ville pour les jeunes de 18 à 25 ans des quartiers sensibles sont créés.

## La préoccupation sécuritaire

Le « retour de l'Etat » de 1992 à 1995 se manifeste aussi en matière de sécurité. Plus de moyens policiers sont prévus pour les quartiers sensibles.

Sous l'égide du ministère de l'Intérieur, sans véritable coordination avec la politique de la ville, les plans locaux de sécurité (PLS), puis les plans départementaux (PDS) entendent associer, à compter de 1993, les acteurs professionnels aux mesures de sécurité à prendre dans les transports, le logement social, les établissements scolaires... Les PDS sont des actes unilatéraux, de la compétence de l'Etat. Par ailleurs, la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) du 21 janvier 1995 recentre les activités du secteur sur la police, le préfet étant l'acteur principal des actions

menées. L'Etat reste la pièce maîtresse des dispositifs. Il faudra attendre la fin des années 90 pour qu'un nouveau partenariat soit proposé aux collectivités territoriales, et que l'on retrouve une forme de coopération Etat-collectivités locales, comme dans les années 80.

En octobre 1997, dans un discours prononcé lors du colloque de Villepinte, le ministre de l'Intérieur **Jean-Pierre Chevènement** annonce la création d'une police de proximité pour endiguer le développement des violences urbaines. En mars 1998, le même ministre évoque devant la presse, à l'issue du Conseil de sécurité intérieure, « les petits sauvageons qui vivent dans le virtuel », provoquant de vives controverses.

### « Les caméras de Chevènement. Elles font partie de sa "réponse immédiate et énergique" à la violence urbaine »

Johannes Franck, *Libération.fr*, 10 mars 1998

Le ministre de l'Intérieur a présenté hier, à l'issue d'un conseil de sécurité intérieur présidé par Lionel Jospin, les grandes lignes d'une circulaire sur la violence au quotidien. "La police de proximité reste, à moyen terme, la réponse la plus adaptée, a indiqué Chevènement, les violences urbaines ont fait plus que quadrupler depuis 1993. Mais on doit apporter dès aujourd'hui une réponse immédiate et énergique". En améliorant le renseignement d'abord, "en photographiant, en filmant" les délinquants, en procédant ensuite à des interpellations immédiates avec

un traitement judiciaire rapide, en renforçant enfin les moyens, avec l'appui d'"unités mobiles". (...)

Le ministre de l'Intérieur s'en est également longuement pris à la télé, trop regardée à son goût par les ados. Les violences urbaines proviennent d'"une crise de l'éducation, a assuré hier Jean-Pierre Chevènement, d'une crise de la transmission des valeurs. Les jeunes n'ont plus de repères et passent plus de temps devant la télévision que sur les bancs de l'école. Ce sont de petits sauvageons qui vivent dans le virtuel. Ils ne savent pas que quand on tire avec

un pistolet à la télé, ça ne fait pas mal, dans la réalité, on tue". Parmi les "remèdes", il a plaidé pour "l'éducation civique", "l'école des parents", en indiquant que "rien n'empêcherait" que l'Education nationale ou des associations "s'intéressent à la manière dont les parents conçoivent l'éducation de leurs enfants". Il a enfin mis en avant la responsabilité des "médias de masse" : "Il y a un lien entre la programmation à la télévision et les violences urbaines, on a observé ça.

## L'Est lyonnais commence à exister dans l'exécutif communautaire (1995)

Dès son élection à la mairie de Lyon puis à la présidence du Grand Lyon, en 1995, **Raymond Barre**, de sensibilité centriste, affirme sa volonté de dépasser les « étiquettes politiques » dans la gestion de la Communauté urbaine. A l'issue d'une période de négociations entre les

élus de sa majorité (centre et droite réunis) et ceux de l'opposition, plusieurs membres de cette dernière entrent dans l'exécutif en devenant vice-présidents. Depuis lors, l'Est Lyonnais, qui jusque-là n'avait aucune existence dans l'exécutif de la Communauté urbaine

en raison de l'appartenance des maires à la gauche socialiste ou communiste (alors que la majorité de la Communauté urbaine est de droite ou du centre), est bien représenté. **Patrick Lusson**, directeur de la mission prospective du Grand Lyon revient sur ce tournant :

« Avant l'élection de Raymond Barre, la Communauté urbaine était dirigée par la droite lyonnaise, au sens de la Ville de Lyon. Raymond Barre a ouvert sa majorité à ceux qui voulaient y participer, sans exclusive : "à la Communauté urbaine, disait-il, nous sommes un outil de mise en commun de moyens pour l'avenir de l'agglomération, les enjeux ne sont pas politiques, mais de fonctionnement, d'aménagement". Maurice Charrier, maire communiste de Vaulx-en-Velin l'a rejoint, et les socialistes de la périphérie sont venus aux responsabilités.

Quand nous avons ouvert le débat sur l'avenir de l'agglomération, ce n'était plus la Presqu'île qui pensait l'avenir de l'agglomération, c'était l'ensemble de l'agglomération qui pensait son avenir. Au point qu'en sortant de la première journée de prospective,

en février 1998, des participants de Vaulx-en-Velin, de Rillieux-la-Pape, de Vénissieux ou de Saint-Fons nous ont fait remarquer que nous avions mis identité de l'agglomération lyonnaise au singulier, alors qu'elle avait plusieurs identités. D'où une seconde journée de prospective sur le même thème, mais élargie aux identités lyonnaises, à l'automne suivant. Avec la démarche Millénaire 3, nous avons fait l'agglomération avec les populations de l'Est Lyonnais. De ce fait, le mandat de Barre est le passage d'une agglomération gérée par Lyon pour les autres, à une agglomération gérée par tout le monde pour l'avenir de l'agglomération. C'est à mes yeux un basculement essentiel. Il est toujours difficile de démêler les causalités, mais la démarche Millénaire 3 a été un des éléments de ce basculement, à côté de l'ouverture de la majorité de Raymond Barre, de la création du groupe Synergie au sein du Conseil de communauté, et plus tard de la mise en place des Conférences des maires. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 15 janvier 2009

## Démolitions des tours du quartier Démocratie aux Minguettes (1994) et de grands ensembles à Bron Parilly (2000)

Dans le cadre d'une intensification de la politique de la ville, des quartiers étant jugés trop dégradés pour pouvoir être réaménagés, il est décidé de détruire des grandes barres. Cette option est vécue comme une atteinte profonde par les habitants.

C'est le cas, dans le quartier Démocratie, des dix tours murées depuis 1985, qui font l'objet d'un concours international en 1989. Le projet retenu donne lieu à un processus de concertation avec les habitants, pour servir de base à une version définitive, mais la crise immobilière signe l'abandon du projet et les tours sont dynamitées en 1994.

C'est aussi le cas à Bron Parilly où un combat important est mené en 1997-98 contre les démolitions d'immeubles et pour leur réhabilitation. Du côté des partisans d'une démolition pensée comme gage de renouvellement de la population, on compte l'OPAC et la mairie (même si des conflits animent l'intérieur de la majorité municipale). En face, des habitants et un milieu associatif mobilisés, soutenus par le Conseil général et certaines institutions comme la Maison de l'Architecture Rhône-Alpes qui demande que le grand ensemble de

Bron Parilly soit considéré comme patrimoine culturel commun. Entre les deux, l'Etat est hésitant.

Un contre-projet à la démolition est élaboré et porté collectivement par huit associations : ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion Sociale par le Logement), AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement), Comité des locataires de l'UC6A, UDCSF (Union Départementale Confédération Syndicale des Familles), Habitat et Humanisme Rhône-Alpes, Solidarité pour le droit au logement, ATD Quart Monde et Fonda Rhône-Alpes (association qui va animer le réseau des acteurs lyonnais autour du logement).

Le contre-projet n'est quasiment pas discuté. Le 27 novembre 1998 est signé par l'Etat, le Rhône et le Grand Lyon un protocole en faveur d'une politique solidaire de l'habitat qui permet de développer la lutte contre la vacance et de fixer des règles d'agglomération quant à la reconstruction de logements sociaux en cas de démolition (ce sont les premières règles édictées sur l'agglomération). La démolition débute en octobre 2000\*.

\* Sur cette histoire, voir Jean-Marc Berthet (2007), *Mémoire du renouvellement urbain ou renouvellement des mémoires urbaines ? L'exemple de la cité Olivier de Serres à Villeurbanne et du quartier de Parilly à Bron*, rapport final.

## L'émergence de mouvements islamiques

En réponse à un sentiment partagé de discrimination et de relégation, les habitants des quartiers semblent davantage faire communauté autour de valeurs et d'une identité religieuse depuis les années 90. Des mouvements islamistes apparaissent dans la mouvance des Frères musulmans. L'UJM (Union des Jeunes Musulmans) est ainsi créée à Lyon en 1987, couplée à la maison d'édition islamique Tawhid, qui a largement contribué à la diffusion des écrits de **Tariq Ramadan**. Une des raisons de l'affiliation croissante à l'islam dans les banlieues tient certainement au fait de que nombreux

jeunes y sont confrontés à l'échec scolaire, au chômage, au désœuvrement, aux discriminations. L'islam leur est apparu comme une nouvelle morale régulatrice. A y regarder de près, l'affirmation des religions dans l'espace public ne concerne pas seulement l'islam : dans nos sociétés séculières, les religions prennent une place plus importante. Ce phénomène est néanmoins accentué dans les quartiers en politique de la ville, dont le « besoin de reconnaissance et de dignité trouve une issue dans la pratique religieuse » (Laurent Mucchielli).

### Perspectives sur les clivages sociaux en France

Laurent Mucchielli, *Perspectives sur les clivages sociaux en France*, Centre d'analyse stratégique – Revue *Horizons stratégiques* n°2/octobre 2006

« Dans les quartiers populaires, chez les jeunes d'origine maghrébine principalement, mais pas uniquement, il y a très clairement depuis une quinzaine d'années une hausse

importante de la pratique ou de la revendication de la pratique. C'est un phénomène majeur, surtout si l'on compare avec la génération précédente qui cachait sa pratique religieuse ;

aujourd'hui, il y a très clairement un besoin de reconnaissance et de dignité qui trouve une issue dans la pratique religieuse. (...) »

Avec la 3<sup>e</sup> génération d'immigrés de confession ou de culture musulmane, l'islam a gagné en visibilité dans la société française.

Des municipalités, remarquant que la forte implantation d'organisations communautaires apporte localement un gain sensible en matière d'ordre public, car elles réintroduisent un fort contrôle social, favorisent ces associations dans une perspective de régulation sociale. Des maires de toutes tendances politiques, les reconnaissent et les installent comme interlocuteurs privilégiés, ou bien les laissent faire : « *Cela a été terrible pour les militants de ma génération*, témoigne **Fadela Amara**

dans son ouvrage "Ni putes ni soumises", *nous savions le danger que cela pouvait comporter d'une manière générale, mais en particulier pour le statut des filles* ».

En parallèle, les débats sur le port du foulard, sur le menu des cantines scolaires, des hôpitaux et des prisons, sur les jours fériés, sur le travail durant le mois du ramadan, sur les lieux de cultes deviennent centraux dans l'agglomération. Quelle attitude adopter ? Refuser ces revendications renforce-t-il la laïcité, ou bien est-elle une forme de discrimination et de racisme déguisé ?

## La Grande mosquée de Lyon : un signe de reconnaissance adressé à la communauté musulmane

Après maintes péripéties, la Grande mosquée de Lyon est inaugurée en 1994 par **Charles Pasqua**, Ministre de l'intérieur et des cultes en présence de **Michel Noir**, maire de Lyon, qui rappelle sa signification :

« Une autre forme de solidarité est le respect de l'autre, de la diversité. Et c'est au nom du respect de l'autre que j'ai décidé de trancher la question de la construction de

la mosquée de Lyon. Nous en discutons depuis quatorze ans. Les élus semblaient tous favorables à l'idée qu'il y ait enfin une mosquée dans notre agglomération, mais personne ne la voulait chez lui ! ».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 16 janvier 2009

A côté de la multitude de petites mosquées de courants religieux différents et des lieux de cultes de proximité dans les différents quartiers, la Grande mosquée de Lyon est reconnue pour son rôle politique et religieux, sa vocation culturelle et éducative ainsi que pour son engagement dans le dialogue inter-religieux. Comme l'exprime son recteur, **Kamel Kabtane**, la Grande mosquée de Lyon est un lieu de culte plutôt réservé aux grandes occasions. »

« Nous ne sommes pas une mosquée de quartier comme certains voudraient bien nous cantonner. Les autres mosquées de l'agglomération sont pour la plupart des mosquées fréquentées par les musulmans qui vivent à

proximité. Ici, ce n'est pas le cas. Finalement, on joue un rôle d'équipement d'agglomération ; les gens viennent de toute l'agglomération. Dans la tradition musulmane, le vendredi on va à la grande mosquée et ce jour là, la mosquée est toujours pleine... » (...) « On vient pour des moments solennels, pour l'Aïd, par exemple, et également parce qu'il y a une vie culturelle très intense. Notre reconnaissance, on la voit et la trouve également là : lorsque l'ambassadeur des États-Unis, d'Arabie Saoudite ou de Grande Bretagne vient à Lyon, ou le Président du Sénégal, c'est à la Grande mosquée qu'ils se rendent. ».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 5 septembre 2008

## La coupe du Monde 98 ou le symbole fugace d'une société qui accepterait sa diversité

A l'occasion de la coupe du monde de football en 1998, la Ville de Lyon organise « Quartiers en coupe ». L'objectif est d'allier lien social, culture et sport en invitant les habitants des quartiers à partager sur l'espace public un temps fort qui comporte des animations sportives, des spectacles de culture urbaine et la retransmission d'un match sur écran géant, dans une ambiance festive.

L'opération est portée par l'adjointe au maire de Lyon déléguée à la politique de la ville, financée dans ce cadre et mobilise plus de quarante associations pour cinq évènements.

Le 12 juillet 1998, après le spectacle de l'association Kassou et l'animation de la Compagnie Azanie, plus d'un millier de spectateurs, assistent, sur le grand écran installé devant le Gros caillou du boulevard de la Croix-Rousse, à la victoire de la France sur le Brésil grâce à un doublé de **Zidane** et un but de **Petit**. L'équipe « Black

Blanc Beur » est l'image glorieuse d'une France unie, au-delà des ses différences culturelles et ethniques.

Selon **Ludovic Lestrelin**, maître de conférence en Staps (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), ce type de discours était totalement déconnecté des réalités. Les grands sports, surtout le football, peuvent générer des mouvements collectifs très forts, surtout en cas de victoire, mais temporaires. Surtout, l'engouement pour des joueurs comme **Zidane** ne peut résorber la fracture sociale, résoudre le problème des discriminations et des préjugés raciaux.

### « Tous ensemble »

Édito du Monde, 10 juillet 2006

A l'époque, l'euphorie de la victoire avait créé l'illusion d'une France "black-blanc-beur", ressoudée par l'exemple de la fraternité sportive qui mène au succès. Huit ans plus tard, personne n'a vraiment cru qu'une victoire suffirait à faire oublier au pays ses démons et ses angoisses. Ciment national réunissant pour une fois le "peuple" et ses élites

décriées, le foot a, malgré tout, été ramené à une plus juste place. L'autre leçon de la fièvre collective du Mondial est une confirmation : le pays est à l'affût de toute occasion de participer à un engagement collectif, de se retrouver "tous ensemble", pour reprendre le slogan syndical de 1995. C'est à la fois une bonne nouvelle - les Français

sont toujours prêts à croire à quelque chose - et une mauvaise : en dehors des compétitions sportives internationales, de quelques rendez-vous émotifs ou festifs, de manifestations de solidarité pour une partie du pays, la France ne sait plus pourquoi se mobiliser, et comment utiliser l'énergie collective dont elle peut faire la démonstration.





*Le métro - Station Vaulx La Soie*



*Fête de quartier*

## Mixité des quartiers et mixité de l'agglomération ?



**A**u début des années 2000, la France doute de sa politique d'intégration. Elle doute aussi de sa politique de la ville, dont la Cour des comptes souligne en 2002 les incohérences et l'impuissance à enrayer la situation des quartiers. Des chercheurs considèrent qu'elle a une dimension néocoloniale. Dans l'agglomération lyonnaise, le constat est aussi mitigé en 2003, lors d'une évaluation qui porte sur la période 1994-1999 de la politique de la ville.

Dès 2000 aussi, avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), la mixité en matière d'habitat devient une obligation légale pour les communes. Un tournant est pris autour de 2003 : la politique de renouvellement urbain fait l'objet, à partir de là, d'un investissement massif. La loi dite Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003 lance le Programme national de rénovation urbaine. L'idée s'est imposée que les territoires en politique de la ville doivent retrouver une mixité sociale qu'ils ont perdue depuis longtemps, redevenir des quartiers comme les autres. Cela passe par des démolitions/reconstructions importantes, qui permettent de repenser les projets urbains. Cinquante Grands Projets de Ville (GPV) sont mis en œuvre au niveau national. Dans l'agglomération, le programme défini avec l'ANRU comprend un volet habitat pour assurer la reconstitution de l'offre locative sociale à l'échelle de

l'agglomération, et douze projets notamment à Lyon-la Duchère, Rillieux-La-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux. Les démolitions prévues (de

l'ordre de 600 par an) vont occasionner un premier grand débat d'agglomération en janvier 2004, lors des Etats Généraux du Logement. En 2007, les contrats de ville laissent place à une nouvelle procédure, les « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS). Le Grand Lyon se place dans une politique globale de renouvellement urbain, qui comprend à la fois les quartiers en politique de la ville et les grands projets d'urbanisme, comme Confluence ou Carré de Soie.

Au début de la décennie, la question de l'islam gagne encore en sensibilité au plan national, surtout après les attentats du 11 septembre 2001. Le développement d'un islam orthodoxe donne lieu à la médiatisation de plusieurs événements. La création de *Ni putes ni soumises* en 2003 intervient à la suite du meurtre d'une jeune fille.

Alors que la demande d'égalité de droits est première dans les quartiers en politique de la ville, la lutte contre ce que l'on appelle les « discriminations » commence à se mettre en place progressivement durant les années 2000. Les émeutes de fin 2005 rappellent encore qu'au niveau national et local, la question de la cohésion sociale se joue d'abord dans ces quartiers.

## La mise en place (laborieuse) d'une politique de lutte contre les discriminations à partir de 2001

Le 16 novembre 2001 est adoptée la loi relative à la lutte contre les discriminations. Sous l'impulsion de l'Union Européenne, la lutte contre les discriminations s'impose progressivement comme une thématique prédominante, alors que jusque-là la perspective était uniquement celle de l'intégration. Cette notion a l'intérêt de faire prendre conscience que le problème est largement du côté de la société qui « accueille », dont les peurs liées aux « immigrés » freine l'intégration économique et politique de populations qui sont en fait largement françaises par leur nationalité. Cet objectif va se concrétiser par la Loi du 30 décembre 2004, qui crée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

A Lyon, le Groupe d'Initiative Pour l'Intégration dans la Ville (GIPIV) est créé sous le mandat de **Gérard Collomb** en 2001. C'est une instance consultative tournée vers les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations à l'échelle de la ville de Lyon. Elle se penchera notamment sur la question du logement.

Dans une enquête réalisée mi-2002 sur la perception des politiques d'intégration à Lyon\*, les témoignages de discrimination sont nombreux. La discrimination (dans le logement, à l'embauche, dans les loisirs...) est un frein considérable à une intégration socio-économique voulue par la « troisième génération ».

De multiples témoignages sur les discriminations vécues par les jeunes sont apparues à l'occasion de la rédaction de la « Charte de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de traitement » de la Région Rhône-Alpes.

A la suite d'une journée de réflexion sur les discriminations en décembre 2006 organisée par la Région, 70 jeunes volontaires et 30 représentants d'associations luttant contre les discriminations ont collaboré à la rédaction d'une « Charte de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de traitement », adoptée par l'assemblée régionale début 2008. De multiples témoignages ont nourri ce travail. Dans son lycée professionnel à Vénissieux, une jeune fille de 17 ans se disait révoltée des différences d'orientation entre les élèves :

« Au collège, la discrimination est flagrante, même si elle n'est pas intentionnelle. J'ai vu beaucoup de profs décider d'une orientation à la place de leurs élèves qui n'ont fait que suivre ». Une professeur d'anglais confirmait que l'image des filières est aussi source de discrimination : « Ceux de la section hygiène-environnement sont dévalorisés par rapport à ceux d'hôtellerie-restauration. Je le constate jusque dans le regard que certaines filles portent sur elles-mêmes, banalisant des violences dont elles sont victimes ».

Voir le site de la Région Rhône-Alpes,  
<http://www.rhonealpes.fr/191-charte-de-lutte-contre-les-discriminations.htm#par6504>

En juin 2005, le lyonnais **Azouz Begag**, 48 ans, sociologue et écrivain d'origine algérienne est nommé ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances au sein du nouveau gouvernement de **Dominique de Villepin**. Des préfets délégués pour l'égalité des chances sont institués par le décret du 22 décembre 2005 ; s'ensuit la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Certes, les pouvoirs publics sont depuis longtemps, les années 80 au moins, confrontés à la question de l'égalité des chances et des discriminations subies par les populations issues de l'immigration. Mais il faut attendre le début des années 2000 pour que cette question soit vraiment prise en compte par les autorités, à travers des mesures dites antidiscriminatoires. Jusque-là, la seule réponse passait par des politiques de redistribution et un soutien accru aux territoires où sont concentrées les populations les plus démunies (à travers les Zones d'Education Prioritaire -ZEP-) et la politique de la ville notamment).

Les enjeux les plus forts de la discrimination portent sur l'accès à l'emploi et l'accès au logement. En janvier 2005, le Ministre Jean-Louis Borloo demande à Roger Fauroux, ancien Ministre et Président d'Honneur de Saint-Gobain, un rapport sur la lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi. La commission présidée par Roger Fauroux remet à Jean-Louis Borloo, le 8 septembre 2005, son rapport, intitulé

\*Cédric Polère (2002), « La crise d'un modèle d'intégration ? Le cas de l'agglomération lyonnaise », étude commandée par la Communauté urbaine de Lyon – DPSA et Peuplement & Migrations.

«La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi». Il constate qu'au «stade de l'embauche, l'origine ethnique, révélée par le faciès, le nom ou seulement l'adresse, est un handicap spécifique et particulièrement invalidant et ce, quel que soit le niveau d'études ou de qualification du candidat». Un homme qui porte un prénom et un nom maghrébin,

résidant à Paris, d'apparence standard, a cinq fois moins de chance qu'un homme aux nom et prénom français, «blanc de peau», «d'apparence standard», d'obtenir une convocation à un entretien d'embauche après envoi d'un CV similaire.

(données issues du rapport de Roger Fauroux <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000466/0000.pdf>)

### « Dans l'agglomération lyonnaise, des données rares mais révélatrices »

*Discriminations "raciales" et politiques antidiscriminatoires », Grand Lyon-Millenaire3, 2003 (p. 68)*

Ce que l'on constate ici sur le territoire du Grand Lyon est strictement identique à ce que l'on constate en moyenne nationale. À niveau de diplôme égal et quel que soit ce niveau, les "Étrangers" et les "Français par acquisition" originaires de l'Union européenne (Portugal, Italie, Espagne) connaissent un taux de chômage comparable aux "Français de naissance". En revanche, toujours à niveau de diplôme égal et quel que soit ce niveau, les "étrangers" et les "Français par acquisition" non originaires de l'Union

européenne (Algérie, Maroc, Tunisie) subissent des taux de chômage entre deux et trois fois supérieurs. Les personnes de ces groupes "non-UE" connaissent juste un peu moins de désavantage quand elles ont acquis la nationalité française ("Français par acquisition") par rapport à celles qui sont toujours étrangères : on passe d'un taux de chômage triple à un taux de chômage qui reste le double, au moins, de celui des "Français de naissance".

On constate donc sur le Grand Lyon comme sur toute la France, des différences entre les Français, même lorsqu'ils ont le même diplôme : d'un côté les Français de naissance et ceux précédemment de l'UE, et de l'autre, subissant un taux de chômage plus que double, les Français antérieurement non-UE. Et cet écart se creuse à mesure que les diplômes s'élèvent...

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances créé l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Cet établissement public, qui reprend la structure du Fonds d'action et de soutien

pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) doit renforcer l'action de l'Etat en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville et promouvoir l'égalité des chances et la diversité.

## Le retard des quartiers ne se rattrape pas

En 2002, le rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville (« La politique de la ville : Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés ») est sans appel : le taux de chômage est toujours plus important dans les quartiers en politique de la ville qu'ailleurs, notamment chez les jeunes ; la réussite scolaire est moins importante ; les situations précaires sont toujours aussi nombreuses et l'insécurité toujours aussi forte.

Le rapport de la Cour des comptes est globalement critique sur 30 années de politique de la ville.

## Conclusion du rapport de la Cour des comptes- 2002

Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000096/index.shtml>

«La crise des zones urbaines défavorisées, qui n'est pas propre à la France, a tendance à s'étendre à de nouveaux sites et à s'aggraver malgré les efforts déployés par les multiples acteurs - élus, responsables administratifs et associatifs - concernés par cette question. Face à cette crise, la politique de la ville a jusqu'à présent été marquée par l'imprécision de ses objectifs comme de sa stratégie et par une volonté d'affichage qui conduit à la mise en œuvre périodique de nouveaux dispositifs. Il en est résulté un empilement de procédures et un enchevêtrement des zones d'intervention, difficilement lisibles tant pour les acteurs que pour la population et d'autant plus dommageables que la dimension nécessairement interministérielle de cette politique n'était pas suffisamment prise en compte. L'utilisation des crédits spécifiques du ministère chargé de la ville et le développement de procédures qui lui sont propres mobilisent l'activité des services au détriment de leur rôle d'animation, d'innovation et de coordination de l'ensemble des moyens de l'État mis en œuvre dans les territoires les plus fragiles. La faiblesse des dispositifs, les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, ne doivent pas occulter l'intérêt des innovations ni l'ampleur

des efforts qui caractérisent les diverses actions de cette politique. Ainsi, dans les différents chapitres du rapport ont été mises en évidence des "bonnes pratiques" dont il conviendrait de consolider et d'élargir l'application, une évolution, certes encore limitée, des méthodes d'action des services déconcentrés et le développement de véritables partenariats entre l'État et les collectivités territoriales. L'analyse des dispositifs et des méthodes utilisés dans chacun des sept sites retenus dans le champ de l'enquête montre que l'État a tenté de définir et de promouvoir des méthodes contractuelles laissant aux services déconcentrés la possibilité d'adapter aux priorités et aux particularités locales des procédures à vocation nationale. Toutefois il est aujourd'hui nécessaire de rechercher plus de simplicité dans les dispositifs locaux, en allégeant, si nécessaire, les contraintes de l'uniformité nationale, de clarifier la répartition des compétences en ce domaine entre les collectivités territoriales et d'adapter les systèmes de contrôle et d'évaluation. La réduction du rôle normatif de l'administration centrale, notamment de la délégation interministérielle à la ville, doit s'accompagner du développement de ses fonctions de pilotage des services déconcentrés et de sa capacité de suivi et d'évaluation des actions. Les

services déconcentrés devraient, quant à eux, pouvoir disposer de marges supplémentaires de souplesse et d'adaptation, leur permettant de développer de véritables "démarches de projet". De nouvelles formes de conduite de l'action publique, notamment en renouvelant les relations entre le secteur public et le mouvement associatif, peuvent en outre permettre de mieux mobiliser le potentiel de la démocratie participative pour la mise en œuvre et la réussite de la politique de la ville. La dimension nécessairement interministérielle de cette politique est encore insuffisamment prise en compte, alors même qu'elle constitue une priorité reconnue. Sa réussite nécessite, en effet, moins le recours à des moyens spécifiques que la mobilisation des dispositifs de droit commun. Ses objectifs devraient donc être mis au cœur de la plupart des politiques publiques : sans implication forte de toutes les politiques de l'État pour résoudre les difficultés auxquelles elle s'attaque et sans un pilotage par un ministre de la ville en mesure de donner l'impulsion et d'assurer la coordination indispensable, il est peu probable que la situation des quartiers sensibles s'améliore rapidement de manière significative.»

A Lyon, le constat est aussi amer en 2003, lors d'une évaluation qui porte sur la période 1994-1999 de la politique de la ville : les mesures engagées n'ont pas permis d'améliorer la situation des quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Dans l'évaluation du Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (adopté en 1992) que le Grand Lyon a conduit en décembre 2003, le volet consacré au développement social urbain met en effet en évidence le maintien des inégalités entre les quartiers sensibles et les autres, sur la période évaluée (1994-1999) : les communes ayant des quartiers inscrits au contrat de ville ont des revenus nets moyens par ménage plus faibles que le reste de l'agglomération (respectivement 14 789 euros en 2003 contre 23 184 euros en 1999). Et la part des foyers non imposables est beaucoup plus importante dans

ces communes, 43 % contre 31 % dans le reste du Grand Lyon.

Les dispositifs se sont renforcés, mais sans connexions suffisantes entre eux (CCPD, CLS, ZEP et GSUP). Au total, on recense un foisonnement d'actions pertinentes, mais une difficulté à faire prendre en compte par les politiques de « droit commun » les actions expérimentées dans la politique de la ville. Il devient nécessaire de mener des politiques à l'échelle de l'agglomération.

Plusieurs équipements de niveau d'agglomération ont été implantés dans les GPV : Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Ecole d'architecture et Planétarium à Vaulx en Velin, Bioforce à Vénissieux, Le Centre Chorégraphique National à Rillieux la Pape... Par contre, les liens avec l'environnement des quartiers

restent faibles. La présence des pôles économiques et de l'Université a eu peu d'effet sur les sites prioritaires de Vaulx-en-Velin, Bron/Parilly, Bron/Terraillon et Vénissieux. La zone franche à Vaulx-en-Velin a permis d'augmenter le nombre d'entreprises, de redynamiser le centre ville et la vie des quartiers mais sans effet notable sur le niveau de chômage et globalement les résultats obtenus dans les grands ensembles sont jugés insuffisants.

La conduite de projets globaux de quartiers dans une logique de requalification urbaine et sociale a modifié l'image de plusieurs quartiers, mais cela concerne surtout les petits quartiers (Décines/Prainet, Lyon 8<sup>e</sup> Etats-Unis, Saint-Fons/l'Arsenal, Saint-Priest/Bel Air).



Planétarium - Vaulx-en-Velin

## Le Programme National de Rénovation Urbaine et la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Le 8 mai 2002, **Jean-Louis Borloo** succède à **Claude Bartolone** au ministère de la Ville et de la Rénovation urbaine. Trois grandes priorités sont énoncées par le nouveau ministre : « casser les ghettos » urbains que sont devenus certains quartiers par un programme ambitieux de démolitions de barres et de reconstruction d'un habitat semi-collectif ou individuel ; favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, développer les services à la population et l'activité dans les quartiers ; simplifier les procédures, en soutenant les initiatives et les partenaires, communes ou associations. Ces orientations se retrouveront dans la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

C'est un tournant dans la politique de la ville : la politique de renouvellement urbain (démolitions-reconstructions) fait l'objet, à partir de là, d'un investissement massif. L'idée s'est imposée que ces territoires doivent faire l'objet de profondes mutations, passant par des démolitions/reconstructions importantes, pour permettre la construction de nouveaux quartiers où la mixité induite par la requalification permettra de les « normaliser ».

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) prévoit des actions lourdes de restructuration urbaine par construction et démolition-reconstruction pilotées par l'Etat pour transformer les quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou

présentant les mêmes difficultés socio-économiques. Cela va se traduire par l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure répartition des logements, et le développement d'une nouvelle offre de logements.

L'ANRU est créée pour mettre en œuvre le programme en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine. Il est prévu qu'à l'horizon 2013, environ 500 quartiers répartis dans la France entière seront rénovés, améliorant le cadre de vie de près de quatre millions d'habitants.

De même que la politique de la ville, la politique de renouvellement urbain fait l'objet de critiques, en particulier parce que l'avis des habitants n'est pas pris en compte pour savoir s'il faut démolir ou non un immeuble. La démolition elle-même est souvent un traumatisme pour les habitants.

## Renouvellement urbain. Les habitants hors jeu ?

*Orida Lagati, responsable de la section de la Confédération Nationale du Logement (CNL) de Vaulx-en-Velin, Economie & Humanisme, n°376, mars 2006.*

Pour motiver ces opérations de renouvellement urbain, les élus parlent de casser l'image négative de ces quartiers et d'offrir aux habitants des conditions d'habitats dignes. Or, ces quartiers sont le résultat d'un tri urbain de la population, dû aux bailleurs

bien sûr, mais aussi à l'ensemble des acteurs de la ville. Cette politique de renouvellement urbain pose bien des questions : quel droit de cité ? où ? dans quelles conditions ?

Malgré notre présence depuis plus de vingt ans dans ces quartiers et notre

volonté de faire «prendre en main leurs propres affaires» par les habitants, les pouvoirs publics ne veulent pas reconnaître réellement notre rôle d'association d'habitants. Tout est fait pour nous écarter des lieux de décision.

## Les «contrats urbains de cohésion sociale» (CUCS) remplacent les contrats de ville

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale comporte trois volets en faveur de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances.

Le 9 mars 2006, l'Etat décide la création des «contrats urbains de cohésion sociale» (CUCS) destinés à prendre la suite des contrats de ville à partir de 2007. L'accélération du programme de rénovation urbaine et son prolongement de deux ans jusqu'en 2013 sont également annoncés. En 2007 sont signés les premiers d'une série de 480 CUCS, pour une durée de trois ans, en ciblant cinq champs prioritaires : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, et enfin la santé.

Ils prennent également en compte, de manière transversale, les objectifs d'intégration et de lutte contre les discriminations.

L'ANRU et l'Acsé désormais séparés, tentent de se coordonner pour garantir une cohérence d'intervention entre le volet «urbain» et le volet «humain» de la

politique de la ville. Les deux agences travaillent en particulier sur un programme d'action commun autour de deux actions pilotes : le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, en faveur de l'emploi des habitants des quartiers défavorisés, et la mobilisation des équipes de réussite éducative autour des opérations de rénovation urbaine qui touchent le bâti scolaire ou entraînent, du fait des relogements, des ruptures de parcours scolaire.

Le secrétariat général du Comité Interministériel à la Ville assure la tutelle de l'Acsé et de l'ANRU. Au plan territorial, les préfets sont les délégués des deux agences.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 a formalisé l'engagement de l'État, de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE), de la Région Rhône-Alpes, du Département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon et des communes de l'agglomération.

## Le processus d'intégration encore à la peine

L'étude TNS SOFRES réalisée en 2003 à l'occasion du vingtième anniversaire de la « Marche pour l'Égalité et contre le racisme » pour l'Hebdo des socialistes, auprès de jeunes âgés de 18 à 30 ans nés en France de parents algériens, marocains ou tunisiens, comparée à l'enquête SOFRES/Le Nouvel Observateur et la Marche du Siècle de novembre 1993, permet de mesurer l'évolution des perceptions de cette composante de la

jeunesse française à propos de son intégration dans la société française.

L'enquête indique une régression des rapports amoureux exogamiques : alors qu'en 1993, 73 % des sondés déclaraient avoir déjà eu des relations amoureuses avec des Français(e)s d'origine non maghrébine, ils ne sont plus que 59 % à le faire en 2003. Toutefois, le français est plus couramment parlé dans les familles. Les progrès en

matière d'accès aux droits civiques, à la culture et aux loisirs, sont favorablement appréciés.

Par ailleurs, si l'école bénéficie d'une appréciation favorable quant aux efforts faits en matière d'égalité, le monde du travail traîne une réputation extrêmement négative. La difficulté des jeunes à accéder à un emploi stable est un frein à leur intégration sociale et économique.

La France n'est par ailleurs pas claire dans sa politique d'intégration. La perspective en France n'est plus, dans les discours, celle de l'assimilation mais celle de l'intégration. Pour autant de nombreux signes indiquent que l'assimilation reste demandée par la société d'accueil, ce qui revient à susciter l'adoption des codes culturels communs dans l'espace public.

## L'islam dans les banlieues, un objet de controverses

Quand les habitants des grands ensembles sont sondés, ils émettent un constat désenchanté sur l'évolution des quartiers depuis le début des années 80, malgré des

décennies de politique de la ville. Ils font apparaître aussi que l'islam progresse.

### «20 ans après la marche des Beurs de 1983, au slogan «black-blanc-beur» ont peu à peu succédé les revendications religieuses»

Boris Thiolay, 20/11/2003, L'Express.fr., [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/vingt-ans-apres-la-marche-des-beurs\\_494523.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/vingt-ans-apres-la-marche-des-beurs_494523.html)

Vingt ans après, les jeunes des Minguettes affirment que le pays est passé d'un racisme antiarabe à un racisme antimusulman. Une conviction qui a germé sur la frustration vécue par les "grands frères" et les vétérans de la marche. "Nous avons été instrumentalisés par la gauche, qui a voulu faire de nous les bons Arabes de service. Quelques-uns ont obtenu des postes, mais ici rien n'a changé, affirme Toufik Kabouya, 48 ans, l'un des premiers marcheurs.

Tout est fait pour que les gens des Minguettes restent entre eux, naissent, grandissent et meurent dans la ZUP.» (...) Les "Gaulois", eux, sont partis. Y compris les enseignants et les travailleurs sociaux qui hier résidaient dans le quartier. Ingénieur en informatique, Toufik Kabouya dénonce les discriminations au logement et à l'embauche. Il s'indigne des "offres d'emploi qui parviennent à l'ANPE frappées d'un code signifiant "pas d'Arabe" - ce que l'administration dément. "Il y a un mur invisible autour de la ZUP", renchérit Patrick Henry, 42 ans, autre ancien marcheur. "Comment, dans une classe avec

90 % d'élèves étrangers ou d'origine étrangère, les enfants peuvent-ils s'identifier aux valeurs françaises ? demande un éducateur. Des trois grands principes républicains, le seul qui nous reste, c'est la fraternité, mais elle est communautaire. Et, quand les autorités s'appuient sur les imams plutôt que sur les associations pour prévenir les problèmes, qui laisse prospérer le communautarisme ?"

Pour des jeunes en quête d'identité ou en rupture sociale, il est tentant de se revaloriser ou de se venger de la société en se tournant vers la religion. Aux Minguettes, une minorité a succombé au prosélytisme des imams salafistes, qui prônent un islam total et élargissent la fracture communautaire en affirmant aux jeunes que "voter, c'est pécher". On rencontre ces nouveaux fidèles aux abords des salles de prière, arborant le total look muslim : calotte sur la tête, barbe de 7 centimètres, khamis tombant à mi-mollet et souvent... baskets de marque aux pieds et téléphone portable en sautoir. Deux jeunes du quartier ont même rejoint les rangs du jihad. (...)

A présent, de nombreux jeunes appartenant à la troisième génération issue de l'immigration militent sur le terrain associatif et politique en s'affirmant «français musulmans» et estiment que la reconnaissance publique de leur foi est indissociable de leur citoyenneté. (...)

À présent, de nombreux jeunes appartenant à la troisième génération issue de l'immigration militent sur le terrain associatif et politique en s'affirmant "français musulmans" et estiment que la reconnaissance publique de leur foi est indissociable de leur citoyenneté. (...) Abdelaziz Chaambi, 46 ans, insiste : «Il y a vingt ans, nous cherchions à nier nos origines. Nous nous donnions des diminutifs neutres, Momo, Mouss... Aujourd'hui, le temps du paternalisme est terminé. Nous voulons être reconnus à part entière.

Le développement de ce qui est appelé plus haut un « islam total » donne lieu à la médiatisation de plusieurs événements, à Vénissieux notamment. Un imam dont

un fils est parti se battre en Afghanistan se voit ainsi sur la sellette.

## Les fils de l'ombre de l'imam Benchellali de Vénissieux

*www.liberation.fr/societe - Libération, 28 décembre 2002*

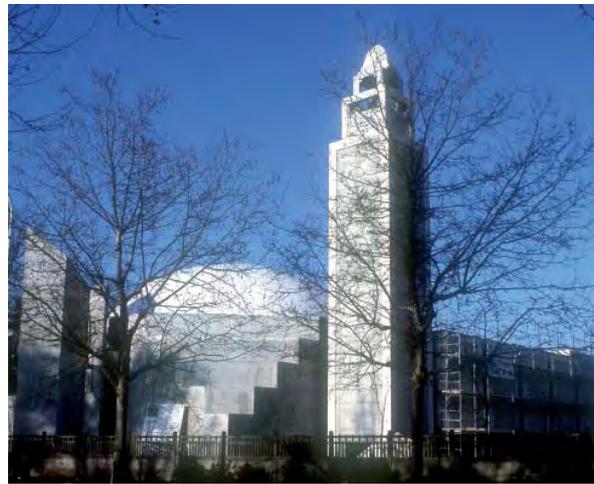
A nouveau, les regards et les caméras se tournent vers la tour 63 du boulevard Lénine, dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux. Et, à nouveau, l'on reparle de l'Imam Chellali enchellali. De sa mosquée située dans un local au rez-de-chaussée de la tour. De ses fils,

surtout. L'un, Mourad, 21 ans, a été arrêté l'an dernier par les Américains en Afghanistan. Il est détenu depuis à Guantanamo avec un de ses amis et voisins, Nizar Sassi, qui fréquentait également la mosquée de Chellali Benchellali. L'autre, Menad, vient

d'être interpellé à Romainville avec trois autres personnes (lire ci-dessus). Il est soupçonné d'appartenir à un réseau islamiste terroriste lié à la "filière tchétchène".

Les relations hommes/femmes se tendent avec l'avancée d'un islam plus radical, ce qui suscite des inquiétudes des élus, acteurs sociaux, etc. dans maintes communes au début des années 2000.

L'affaire de l'imam Abdelkader Bouziane de Vénissieux intervient en 2003. Cet imam de cinquante-deux ans, salafiste, polygame, père de seize enfants dont quatorze sont français, était depuis 2003 l'imam d'une mosquée de Vénissieux où il diffusait une interprétation stricte du Coran, comme il l'avait fait auparavant dans deux autres mosquées du Rhône et notamment à la Duchère. Ses propos révèlent au grand jour l'existence de courants de l'islam différents de celui promu par la Grande mosquée de Lyon et plus globalement par le Conseil Français du Culte Musulman, qui prône l'égalité entre les hommes et les femmes.



## « Islamisme: Les banlieues lyonnaises contaminées »

*Extraits de l'interview d'Abdelkader Bouzian, publiée par Lyon Mag, avril 2003*

Pour vous, la femme est l'égal de l'homme ?

- Non. Exemple : elle n'a pas le droit de travailler avec des hommes parce qu'elle pourrait être tentée par l'adultère (...)  
La femme doit être forcément soumise à l'homme ?

- Oui, car le chef de famille, c'est toujours l'homme. Mais il doit rester juste avec sa femme : ne pas la frapper sans raison, ne pas la considérer comme une esclave ...

C'est pour ça que vous êtes pour la polygamie ?

- Oui, un musulman peut avoir plusieurs femmes, mais attention, quatre au maximum. Et il y a des conditions (...)

Mais pourquoi la femme ne peut pas avoir plusieurs hommes ?

- Parce qu'on ne saura pas qui est le père des différents enfants ! (...)

Et vous êtes pour la lapidation des femmes ?

- Oui, car battre sa femme, c'est autorisé par le Coran, mais dans certaines conditions, notamment si la femme trompe son mari. (...) Mais attention, l'homme n'a pas le droit de frapper n'importe où. Il ne doit pas frapper au visage mais viser le bas, les jambes ou le ventre. Et il peut frapper fort pour faire peur à sa femme, afin qu'elle ne recommence plus. (...)

Suite aux propos qu'il tient lors d'un entretien où il défend une inégalité entre homme et femme, la polygamie et le châtiment corporel de l'épouse infidèle

ou désobéissante, l'imam Abdelkader Bouziane est expulsé vers l'Algérie.

## La création de «Ni putes ni soumises» (2003)

Le décès de Sohane, 17 ans, le 4 octobre 2002 à Vitry-sur-Seine est le déclencheur du mouvement *Ni putes ni soumises*, puis de la création de l'association. L'auteur du meurtre, un jeune garçon de 19 ans qui n'acceptait pas que son ex-petite amie lui résiste dans ses tentatives de reconquête, l'immole après l'avoir aspergé d'essence. Sohane est ainsi brûlée vive dans un des locaux poubelles de sa cité et meurt des suites de ses brûlures.

C'est symboliquement de Vitry-sur-Seine que, le 1<sup>er</sup> Février 2003, la Marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité part, emmenée par huit marcheuses et marcheurs dont **Fadela Amara** devenue depuis secrétaire d'Etat à la politique de la ville, et alors responsable de la Maison des Potes de Clermont-Ferrand. La marche de 2003 va traverser la France en 23 étapes, et chacune de ces haltes est l'occasion de débattre sur la sexualité, les viols collectifs, les discriminations, les violences sexistes, la République, le ghetto, le poids des traditions, le lien entre religion et laïcité, les mariages forcés, l'intégrisme... La Marche se termine le 8 mars 2003 à Paris, par une manifestation. Plus de 30 000 personnes auront rejoint le Mouvement.

Devant le succès de cette mobilisation, le mouvement *Ni putes Ni soumises* mouvement mixte, populaire et féministe, se constitue en association loi 1901, afin d'entreprendre des actions concrètes. La présidente du mouvement est **Fadela Amara**, le secrétaire général **Mohammed Abdi**. Sur le plan national, le Mouvement a réalisé le Tour de France Républicain (2004) pour réaffirmer la laïcité, a lancé l'Appel pour un nouveau Combat féministe (2005). Par ailleurs, l'association accompagne de nombreuses filles, notamment grâce à la plateforme d'accueil, au sein même de son siège à la Maison de la Mixité à Paris. En 2004, le mouvement *NPNS* créé un comité local à Lyon.



## Les Etats généraux du logement et le lancement du second Programme Local de l'habitat (2004)

Le programme de renouvellement urbain de l'agglomération est un des projets majeurs de la mandature de **Gérard Collomb**. A Lyon - la Duchère, par exemple, l'objectif central de l'opération consiste à rééquilibrer la population en y faisant baisser la part des logements sociaux.

Les démolitions vont occasionner un débat d'agglomération, suscité par la FONDA Rhône-Alpes qui fait circuler à l'automne 2003 un manifeste pour la tenue d'Etats généraux du logement dans l'agglomération lyonnaise.

Lors de ces Etats généraux, le 23 et 24 janvier 2004, les élus peuvent exprimer leur position sur le renouvellement urbain et les désaccords apparaître au grand jour sur la scène publique. L'un des mots d'ordre de la mobilisation associative était alors un moratoire sur les démolitions, au moment où l'Etat, le Grand Lyon et les communes annonçaient un programme de

démolition/reconstruction de 600 logements sociaux par an. Ce débat coïncide avec le lancement du second Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Lyon. Des échanges entre les services du Grand Lyon et les associations va naître la «Charte d'agglomération pour les relogements opérationnels», qui garantit une méthode commune à tous les opérateurs, quels que soient les sites.



## Dispositions relatives à la solidarité entre les communes en matière d'habitat

Extrait de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

(Source [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

La section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation est ainsi rédigée :

Section 2 : Dispositions particulières à certaines agglomérations

« Art. L. 302-5. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile-de-France et 3 500 habitants dans les autres régions qui sont comprises, au sens du recensement général de la population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, et dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, moins de 20 % des résidences principales. En sont exemptées les communes comprises dans une agglomération dont le nombre d'habitants a décliné entre les deux derniers recensements de la population et qui appartiennent à une communauté urbaine, une communauté d'agglomération ou une communauté de communes compétentes en matière de programme local de l'habitat, dès lors que celui-ci a été approuvé. »

## Quand les lignes de transport en commun franchissent le périphérique : l'aboutissement d'une politique d'agglomération

La construction d'équipements d'agglomération valorisant et l'arrivée de lignes de métro et de tramway à l'intérieur des quartiers organisent leur désenclavement. **Maurice Charrier**, ancien maire de Vaulx-en-Velin, explique :

« Il y a trente ans, nous étions peut-être au ban du lieu. Les grandes lignes de transport en commun s'arrêtaient au périphérique. Lorsque j'ai été invité à l'inauguration du terminus du T1 à la DOUA, j'ai dit à Jean Claude Gaysot, pourtant un ami, que je n'y participerai pas, que j'attendais que les lignes de TC traversent le périphérique. Aujourd'hui, c'est fait, Vaulx-en-Velin est directement relié au centre de l'agglomération. C'est probablement un des marqueurs forts de reconnaissance des Vaudais. Nous ne sommes plus à l'écart, placés en dehors. Nous sommes une commune qui participe de l'agglomération. »

[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)  
propos recueillis le 9 juin 2010

Dans les années 2000, la politique communautaire des déplacements urbains est marquée par le développement du réseau lourd des transports en commun en direction

des principaux quartiers sensibles : Le tramway dessert Décines et Meyzieu, Bron/Parilly, Saint-Priest Bel Air, Lyon 8<sup>e</sup> Etats-Unis et Vénissieux-les-Minguettes. Après Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz et Vaulx-en-Velin la Soie, le métro, lui, desservira Oullins La Saulaie. Enfin des lignes fortes « Cristallis » desservent la Duchère, Vaulx Nord et bientôt Rillieux Ville Nouvelle.



## Les émeutes de 2005

Les émeutes dans les banlieues des grandes villes françaises ont lieu en octobre-novembre 2005. Elles commencent à Clichy-sous-Bois, le 27 octobre puis s'étendent à une bonne partie des banlieues françaises. L'agglomération lyonnaise est touchée, sans connaître d'importants embrasements.

L'état d'urgence est déclaré le 8 novembre. Des milliers de voitures, des bus et de nombreux bâtiments publics sont incendiés. **Nicolas Sarkozy**, alors ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, demande aux préfets d'expulser tous les étrangers condamnés dans le cadre des violences urbaines.

Après les émeutes, nombreux sont ceux qui pensent que ce type d'événement peut se reproduire à n'importe quel moment. La tension qui règne est le résultat d'années de ségrégation sociale. **Laurent Mucchielli**, sociologue au CNRS auteur de « Quand les banlieues brûlent » (2007) constate, à partir des travaux qu'il a conduit avec son équipe en 2005 sur quatre quartiers témoins en région parisienne, que si une minorité de jeunes a pris part aux événements, ils ont le soutien d'une large partie de la population des cités. Il conteste le stéréotype selon lequel un petit nombre de délinquants prendrait en otage le reste des habitants. Chez ces derniers, une majorité comprend et partage la colère des émeutiers, même s'ils désapprouvent l'incendie des écoles ou des voitures.

Sur le fond, **Laurent Mucchielli** évoque quatre raisons qui expliquent ce malaise social : les relations catastrophiques avec la police, un sentiment d'échec et d'humiliation par rapport au système scolaire, l'absence d'emploi et enfin le « statut » dévalorisé des personnes « issues de l'immigration », qui s'estiment considérées comme des citoyens indignes, de seconde zone.

**Jacques Donzelot**, dans son ouvrage « Quand la ville se défait » (2006) aussi bien que **Stéphane Beaud** et **Michel Pialoux** dans leur article « La "racaille" et les "vrais jeunes"\* ». Critique d'une vision binaire du monde des cités » (2005), vont dans le même sens.

Si les émeutes de 2005 sont le fait de la population jeune, immigrée, d'origine maghrébine et subsaharienne, c'est qu'il s'agit d'une population confinée dans des cités excentrées et déconnectées des agglomérations, sans opportunités d'emplois, profondément découragée. La désespérance est partagée non seulement par les

jeunes touchés de plein fouet par le chômage, mais aussi par tous ceux de leur entourage qui ont également vécu les désillusions et la progression des discriminations. Le problème de leur place dans la République est posé :

### Principe de laïcité

*Débat, Jacques Chirac, président de la République, Paris le 17 décembre 2003*

Tous les enfants de France, quelle que soit leur histoire, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur croyance, sont les filles et les fils de la République. Ils doivent être reconnus comme tels, dans le droit mais surtout dans les faits. (...)

L'absence de dynamique collective dans ces quartiers est souvent constatée, comme en témoigne **Rémy Nouveau**, directeur adjoint du service politique de la ville et du renouvellement urbain du Grand Lyon :

« On note un certain repli des groupes sociaux sur eux-mêmes et une incommunicabilité entre eux. (...) il n'existe pas de communauté maghrébine organisée et solidaire. Il n'y a donc pas de parole commune qui pourrait être mobilisatrice, mais plutôt un ensemble de groupes sociaux qui ont leurs intérêts spécifiques sans générer de dynamiques collectives fédérant l'ensemble. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis, le 23 juillet 2008

L'enquête sur les jeunes de 15-25 ans à Vénissieux, réalisée par le Département Stratégies d'Opinion de TNS-SOFRES pour le compte de la municipalité de Vénissieux en décembre 2006 (enquête de **Brice Teinturier**, **Carine Marcé** et **Clément Nicola**) confirme ces analyses, mais en pointant des éléments contradictoires : alors que les jeunes attendent que la société française change (86 %), soit plus juste, moins inégale, moins raciste, ils sont peu engagés dans des mouvements collectifs ayant pour visée de faire changer les choses. Ce phénomène n'est pas particulier à Vénissieux. Ils tendent plus à se replier sur eux-mêmes, dans une attitude réformiste et non-violente. L'heure n'est plus aux marches pacifiques pour revendiquer collectivement des conditions d'intégration.

\*Beaud Stéphane, Pialoux Michel : « La "racaille" et les "vrais jeunes". Critique d'une vision binaire du monde des cités », liens socio, novembre 2005 ([http://www.liens-socio.org/article.php3?id\\_article=977](http://www.liens-socio.org/article.php3?id_article=977)).

## « Rien ne sépare les enfants d'immigrés du reste de la société »

Emmanuel Todd - *Le Monde*, 13 novembre 2005

C'est très inquiétant de voir brûler des voitures, des autobus et des maternelles. Et les choses peuvent encore dégénérer. Malgré tout, je penche pour une interprétation assez optimiste de ce qui s'est passé. Je ne parle pas de la situation des banlieues, qui est par endroits désastreuse, avec des taux de chômage de 35 % chez les chefs de famille et des discriminations ethniques à l'embauche. Mais je ne vois rien dans les événements eux-mêmes qui sépare radicalement les enfants d'immigrés du reste de la société française. J'y vois exactement le contraire. J'interprète les événements comme un refus de marginalisation. Tout ça n'aurait pas pu se produire si ces enfants d'immigrés n'avaient pas intériorisé quelques-unes des valeurs fondamentales de la société française, dont, par exemple, le couple liberté-égalité. Du côté des autres acteurs, la police menée par le gouvernement, les autorités locales, la population non immigrée, j'ai vu de l'exaspération peut-être, mais pas de rejet en bloc.

Je lis leur révolte comme une aspiration à l'égalité. La société française est travaillée par la montée des valeurs inégalitaires, qui touche l'ensemble du monde développé. Assez bien admise aux Etats-Unis, où son seul effet politique est le succès du néoconservatisme, cette poussée inégalitaire planétaire passe mal en France. Elle se heurte à une valeur

anthropologique égalitaire qui était au cœur des structures familiales paysannes du Bassin parisien. Ce substrat, qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, ou plus loin encore, ne se retrouve pas du tout dans la paysannerie anglaise, chez qui la transmission des terres était inégalitaire.

Quand on est en haut de la société, on peut se faire à la montée de l'inégalité, même si on est contre sur le plan des principes : ce n'est pas trop inconfortable. En revanche, les milieux populaires ou les classes moyennes la vivent très mal. Cela donne le vote FN, qui a une composante d'égalité, avec cette capacité à dire merde aux élites, et une composante d'inégalité, avec le fait d'aller chercher plus bas que soi l'immigré bouc émissaire. Pour ce qui est des gosses de banlieue d'origine africaine ou maghrébine, ils ne sont pas du tout dans la même situation que les Pakistanais d'Angleterre ou les Turcs d'Allemagne. Chez nous, les taux de mariages mixtes tournaient au début des années 1990 autour de 25 % pour les filles d'Algériens, alors qu'ils étaient de 1 % pour les filles de Turcs et d'épsilon pour celles de Pakistanais. La simple mixité ethnique des bandes de jeunes en France est impossible à concevoir dans les pays anglo-saxons. Evidemment, je ne suis pas en train de donner une vision idyllique de la France de 1789 qui serait à l'œuvre, avec le postulat de l'homme universel, ce rêve des nationaux républicains. Je

trouve d'une insigne stupidité de la part de Nicolas Sarkozy d'insister sur le caractère étranger des jeunes impliqués dans les violences. Je suis convaincu au contraire que le phénomène est typique de la société française. Les jeunes ethniquement mélangés de Seine-Saint-Denis s'inscrivent dans une tradition de soulèvement social qui jalonne l'histoire de France. Leur violence traduit aussi la désintégration de la famille maghrébine et africaine au contact des valeurs d'égalité françaises. Notamment l'égalité des femmes. Pourtant, malgré les soubresauts inévitables, la deuxième et la troisième génération de fils d'immigrés s'intègrent relativement bien au sein des milieux populaires français, et certains rejoignent les classes moyennes ou supérieures. Si je ne suis pas optimiste sur le plan économique - je pense que la globalisation va peser de plus en plus sur l'emploi et les salaires -, je suis optimiste sur le plan des valeurs politiques. En termes de résultat, après ces deux semaines d'émeutes, que voit-on ? Ces gens marginalisés, présentés comme extérieurs à la société, ont réussi à travers un mouvement qui a pris une ampleur nationale à intervenir dans le débat politique central, à obtenir des modifications de la politique d'un gouvernement de droite (en l'obligeant à rétablir les subventions aux associations des quartiers).

## La politique de la ville sous le feu des critiques : un rapport néocolonial ?

Le sociologue **Gérard Chevalier** défendait déjà l'idée, au milieu des années 90, que la politique de la ville avait été construite pour refouler la question de l'immigration\*. D'autres chercheurs le rejoignent dans les années 2000, tel **Jacques Donzelot** :

« Cette démarche (la politique de la ville) n'est pas sans ambiguïté dès lors que l'attribution de subventions, de moyens d'encadrement social et policier supplémentaires, peut finalement apparaître comme une solution à moindre coût pour tenir le problème de

la concentration des immigrés à distance du reste de la ville. On pratique alors ce que les américains appellent "dorer le ghetto". »

Quand la ville se défait - Seuil, 2006

La politique de la ville induit un rapport de force d'un groupe dominant sur un groupe dominé. Les habitants des quartiers sont définis par leurs manques supposés ou réels, par leur distance aux normes dominantes. Ils se vivent comme des colonisés, estime le sociologue **Didier Lapeyronnie**.

\*G. Chevalier, « Volontarisme et rationalité d'Etat. L'exemple de la politique de la ville », *Revue française de sociologie*, 1996.

## Ghetto urbain

Didier Lapeyronnie, 2008, Ed. Robert Laffont

Définis par le regard et les catégories extérieures et dominantes, ils intériorisent ce regard et ces catégories et se trouvent "déréalisés" par la façon dont ils sont traités. Il en résulte un déficit profond d'image, déficit obsédant et présent dans toutes les conversations, et un fort sentiment d'étrangeté au monde social, comme si les normes dominantes invalidaient en permanence leur propre réalité. L'isolement social est ainsi alimenté par des rapports de pouvoir néocoloniaux

qui lui donnent son sens et l'instituent comme un ordre normatif, comme si l'immigration s'était inscrite dans la continuité du rapport colonial au-delà des indépendances. Le vécu de la discrimination et de la ségrégation, et, peut-être plus encore, le sentiment d'être défini par un déficit permanent de civilisation dans les discours du pouvoir, d'être soumis à des injonctions d'intégration au moment même où la société vous prive des moyens de la construire, évoquent directement

la colonie et donc, pour nombre d'habitants issus de l'immigration, un passé qui ne passe pas. En France, aujourd'hui, les individus enfermés dans le ghetto sont réduits au silence sur le plan politique, maintenus dans une très forte dépendance économique et dominés socialement et culturellement par un véritable "système" d'institutionnalisation du racisme et de rapports néocoloniaux.

Progressivement les minorités ethniques ont été assimilées à une entité dangereuse et la question urbaine réduite à un problème de sécurité, relève **Jacques Donzelot**. Du coup, dans l'imaginaire collectif, démolir les barres permet aussi de supprimer les foyers de délinquance.

La politique de démolition/reconstruction conduite par l'Etat ne fait pas consensus. Certains de ses détracteurs remettent en cause son objectif prioritaire qui consiste à supprimer les grandes concentrations de publics en difficulté, et préconisent plutôt que soit affirmé un objectif de leur accompagnement social et résidentiel. Ils demandent à ce que ces quartiers soient mieux reconnus dans leur fonction d'accueil de publics en

difficulté et/ou étrangers, et de promotion des individus qu'ils abritent.

Différents chercheurs à l'exemple de **Thomas Kirszbaum** (« Rénovation urbaine : les leçons américaines », 2009) ont démontré que les grands quartiers sociaux facilitent le regroupement de pairs et présentent des vertus intégratives. Sans tomber dans une forme de valorisation d'une certaine culture du ghetto, on ne peut nier les effets positifs des regroupements affinitaires en termes de lien social et d'entraide. Et ces derniers peuvent se révéler particulièrement importants lorsque l'on vit une situation de précarité et des difficultés sociales et économiques.

## Les Grands Projets de Ville du Grand Lyon : des quartiers certes populaires, mais auxquels les élus veulent rendre leur mixité perdue

Les cinquante Grands Projets de Ville (GPV) mis en œuvre sur le territoire national représentent l'outil contractuel le plus ambitieux de la politique de la ville pour changer la physiologie des quartiers et, à l'échelle de la ville, garantir une plus grande mixité des territoires.

« Un GPV, explique l'ancien maire de Vaulx-en-Velin et vice président du Grand Lyon en charge de la politique de la ville **Maurice Charrier**, est un projet intégré (dans la logique de la politique de la ville) qui joue sur l'équilibre entre les enjeux d'agglomération et ceux de proximité et qui conjugue les interventions en matière d'habitat, de transport en commun, de désenclavement, d'économie et en même temps ce qui relève des politiques sociales, de l'emploi et de l'insertion. »

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 10 juin 2009

Conformément aux ambitions de la loi sur la rénovation urbaine d'août 2003, le Grand Projet de Ville de l'agglomération lyonnaise a pour objectif d'offrir aux grands lyonnais un meilleur équilibre en matière d'habitat et de qualité de vie dans les différents quartiers de l'agglomération. Concrètement, le programme défini avec l'ANRU comprend un volet habitat pour assurer la reconstitution de l'offre locative sociale à l'échelle de l'agglomération, et douze projets sur chacun des grands quartiers en difficulté. Le Grand Projet de Ville de l'agglomération lyonnaise concerne au total 75 600 habitants et 29 000 logements (dont 83 % en logements sociaux). L'ensemble a fait l'objet de treize conventions, une pour chaque site et une convention globale au titre de l'agglomération. L'ensemble du coût des programmes s'élève 1,3 milliards d'euros.

## Une approche urbaine globale

Source : Grand Lyon - DHDSU - 2010

Outre le volet habitat, les opérations de renouvellement combinent :

- La reconstruction de 5 centres commerciaux
- Celle de 7 écoles, 2 collèges, + 1 lycée rénové (Martinière-La Duchère) et 1 reconstruit (J.Brel à Vénissieux)
- Des raccordements au réseau lourd de TC : tramway à Vénissieux, lignes Crystallis à Vaulx en Velin et Rillieux
- Des locaux d'activités nouveaux à la Lyon la Duchère, Vaulx en Velin, Rillieux, Vénissieux (Bourdarias)
- L'implantation de plusieurs cliniques privées en zones franches : extension à la Sauvegarde à Lyon la Duchère et construction du pôle « Porte Sud » aux Minguettes à Vénissieux
- Des équipements culturels et sportifs : halle d'athlétisme à Lyon la Duchère, Médiathèque à Bron-Parilly.

Dans le discours des élus comme des techniciens, ces communes ou quartiers vont garder leur caractère populaire, mais avec plus de mixité sociale. Les GPV visent en effet à recréer la mixité qui existait lors de la livraison des immeubles dans les années 60-70, avec des familles françaises, étrangères ou d'origine étrangère.

« Un des objectifs du GPV, assure **Frédéric Schmidt**, directeur du Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin est de créer une plus grande mixité sociale. L'idée générale

est effectivement d'abaisser le taux de plus de 60 % de logements sociaux par un rééquilibrage entre logement social et logement privé. Cependant, à Vaulx-en-Velin, ce qui est avant tout recherché à travers le GPV, c'est d'offrir des possibilités d'accession à la propriété aux Vaudais, et ainsi de faciliter les itinéraires résidentiels et de ne pas figer les situations ».

www.millenaire3.com  
propos recueillis le 19 mai 2009

## La mixité réaffirmée comme garante de la cohésion sociale et urbaine

### Une politique de mixité à l'échelle de toute l'agglomération :

Chiffres de la Politique de la Ville dans l'agglomération lyonnaise - Source : Grand Lyon - DHDSU - 2010

- Dans les quartiers en renouvellement urbain, une partie des nouveaux logements (2 300) sont construits par des promoteurs privés pour diversifier les parcours résidentiels
- Pendant que le reste de l'agglomération accueille plus de logements sociaux pour s'ouvrir plus largement aux ménages populaires :
  - La production de logement social passe, en 9 ans, de 1 500 à 4 000 par an, dont les 3/4 dans les communes du Centre et de l'Ouest.
  - 60 % des logements démolis dans les quartiers en renouvellement urbain sont reconstruits ailleurs dans le reste de l'agglomération

L'ambition de la politique de la ville est celle d'une recherche de mixité. La mixité sociale est aussi pensée comme un enjeu d'agglomération. A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, la mixité est recherchée dans un rééquilibrage résidentiel est/ouest, à travers les Grands Projets de Ville ainsi que et dans les nouvelles ZAC.

On produit de la mixité dans des secteurs où ne restaient plus que des populations très modestes : à la

Duchère, il y aura demain moins de logements sociaux qu'hier et de fait une population plus diversifiée.

On produit de la mixité dans des secteurs où étaient absents les populations modestes : dans les nouvelles ZAC du centre ville de Lyon à l'exemple de celle du Jet d'eau dans le 8<sup>e</sup> ou de celle de la Buire dans le 3<sup>e</sup>, des logements sociaux côtoient des appartements haut de gamme.

La mixité tend à être parée de toutes les vertus : elle

favoriserait l'interaction sociale, le lien social, la cohésion sociale, l'émulation des couches populaires par les couches moyennes, l'apprentissage de la tolérance et de la différence, l'égalité des chances en neutralisant l'effet négatif du milieu. Ce principe (on pourrait presque parler de valeur) renvoie à une idée de la ville comme un lieu de civilité, où les citoyens partagent une identité, un territoire et un destin communs.

La réalité est plus complexe. La recherche de mixité pose de nombreux problèmes ; elle est souvent contre-

productive par l'usage qui en est fait (au nom de la mixité, combien de personnes ont été discriminées dans l'accès au logement !). La notion de mixité véhicule avec elle nombre d'idées fausses comme l'idée selon laquelle en rapprochant dans l'espace de la ville des catégories de population différentes on favorise un rapprochement ou une meilleure harmonie sociale ; ou comme l'idée selon laquelle la « concentration » de populations homogènes est forcément néfaste.

### **Favoriser la mixité sociale et pas seulement résidentielle : l'exemple du défilé de la Biennale de la Danse**

Source : Grand Lyon - DHDSU -2010

L'exemple du groupe de participants formé par Vaulx-en-Velin et Sainte-Foy les Lyon pour le défilé de la Biennale de la Danse illustre ce principe.

- deux populations qui ne se connaissent pas au départ
- les gens de Vaulx-en-Velin reçoivent des habitants de Sainte-Foy qui viennent répéter pendant 6 mois la chorégraphie du groupe à Vaulx. Pour les habitants de Sainte-Foy, c'est la première fois qu'ils découvrent Vaulx-en-Velin. Ce travail commun relativement long crée des liens amicaux entre populations de milieux très différents, certains de ces liens perdurent
- en sens inverse, les gens de Sainte-Foy reçoivent des habitants de Vaulx qui vont répéter là-bas la musique avec les mêmes effets,
- *in fine*, la représentation rue de la République marque un moment symbolique d'intégration et de reconnaissance de la diversité par l'ensemble de l'agglomération.

On ne gagne pourtant pas à renoncer à la mixité qui est une condition à l'égalité de fait, qui correspond au modèle français de citoyenneté et d'intégration, et, au-delà, à une vision de la vie en société.

Dans les faits, la mixité est loin d'être au rendez-vous même dans les quartiers où existe l'apparence d'une mixité sociale. Les stratégies d'évitement scolaire, la

gentrification des centres villes, la recherche de l'entre-soi dans les stratégies résidentielles largement décrite par **Jacques Donzelot** rappellent le cloisonnement social de la société. **Eric Maurin**, dans son ouvrage « Le ghetto français » montre comment les groupes sociaux essayent de mettre à distance les menaces symboliques ou réelles qu'ils ressentent.

### **Depuis 2006, le Conseil de développement du Grand Lyon réfléchit à la notion de mixité**

Saisi par les élus du SEPAL et du Grand Lyon dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la commission Solidarité & Cohésion sociale du Conseil de développement du Grand Lyon s'est consacrée depuis 2006 à l'étude de la question de la mixité sociale, souhaitant interpellier non seulement les collectivités (Grand Lyon, communes...), mais également d'autres acteurs partenaires ainsi que les citoyens, sur les conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'objectif de mixité sociale, perçu comme condition du vivre ensemble.

Le cheminement de la commission l'a d'abord conduit à aborder la mixité à travers la question du logement, rejoignant ainsi une compétence importante du Grand Lyon. La commission a rédigé en particulier une contribution « Alerte sur la crise du logement : une crise dont la gravité est sous-estimée, notamment dans sa dimension sociale » en 2008.

## Une reconnaissance de la périphérie de Lyon qui passe par le patrimoine

L'UNESCO apporte, en 2003, le concept de « patrimoine immatériel » pour valoriser tout ce pan de l'histoire de l'humanité qui ne s'est pas incarné dans du bâti. Cette notion permet de valoriser ce qui, dans l'histoire, n'a pas laissé de traces, en particulier tout ce qui touche aux mémoires des collectivités humaines.

Dans l'agglomération lyonnaise cette notion facilitera sans doute la mise en majesté des communes (et des populations) de la périphérie, hauts lieux de l'histoire industrielle. Déjà, de grands ensembles deviennent objets patrimoniaux. Des sites emblématiques du patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle sont proposés aux touristes entre Lyon et Saint-Etienne : Gratte Ciel de Villeurbanne, site le Corbusier de Firminy-Vert, Etoiles de Renaudie à Givors...

Pour le Grand Lyon, l'enjeu devient aussi celui d'incorporer des éléments de mémoire dans ses projets urbains, sans tout figer pour autant. C'est le cas à Vaulx-en-Velin de l'usine des Textiles Artificiels du Sud-Est (T.A.S.E.), emblème de l'histoire industrielle de l'agglomération, au regard de l'opération du Carré de Soie, grand projet d'agglomération qui ambitionne de recomposer tout ce secteur de l'Est lyonnais situé à cheval sur les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.



Usine T.A.S.E. à Vaulx-en-Velin

## Le riche et impossible bilan...

Au-delà d'un impossible bilan, on remarquera que la politique de la ville a permis à l'Etat et aux collectivités d'innover et d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention publique : approche globale et transversale des problèmes et des territoires, contractualisation et travail partenarial... confirmant les quartiers populaires d'habitat social dans leur rôle de laboratoires.

Aujourd'hui, le Grand Lyon a fait le choix de répartir les logements sociaux dans l'ensemble de l'agglomération et de rendre leur mixité initiale aux grands ensembles. Mais il reste que de multiples phénomènes (inégalités sociales et précarité, prix des logements, etc.) rendent l'horizon d'une agglomération rassemblée toujours difficile à atteindre.



Mairie de Vaulx-en-Velin

# Grand Lyon Prospective - [www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)



**Rendez-vous sur** [www.40ans.grandlyon.com](http://www.40ans.grandlyon.com)  
**pour suivre le feuilleton des 40 ans du Grand Lyon**

## **POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

*Directeur de la publication :* Jean-Loup Molin

*Responsable éditorial :* Pascale Fougère

*Investigations/Rédaction :* Cédric Polère

*Conception graphique, réalisation :* Crayon Bleu

*Réalisation :* Nathalie Joly

*Impression :* Service reprographie du Grand Lyon

*Crédits Photos :* Grand Lyon - Jacques Léone, Agence d'urbanisme du Grand Lyon, Stéphane Autran, P. Terracher, Atger-editing et Pierre Grasset - Villeurbanne Est-Habitat (p.23, 51)

*Remerciements* au DGDU / DHDSU - Direction Habitat et Dév. Solidaire Urbain

*Tirage :* 400 exemplaires

*Novembre 2010*